SONDAGE CROP LA PRESSE
Voir page A4


42% DORÉ


39% BOURQUE


11% CHOQUETTE


7% COHEN
Autres, moins de 5%

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

4

• MONTRÉAL, JEUDI 3 NOVEMBRE 1994 111e ANNÉE No 15 72 PAGES, 6 CAHIERS

Miami : 1,50 $ US
Îles-de-la-Madeleine : 1 $ 50¢ Taxes en sus

Météo

Ensoleillé avec quelques nuages
min 4 / max 11
page S 16

Actualités



Retour triomphal du jumeau Shapiro
page B 5

Girerd



Index

Annonces classées	
- immobilier	D14, D15 et E2
- marchandises	E2
- emplois	E2 et E3
- automobiles	E3 à E5
- propositions d'affaires	E5
Arts et spectacles	
- informations	D7 à D13
- ciné-horaires	D12
- télé-horaires	D8
- radio-télévision	D8
Bandes dessinées	E3
Bridge	E5
Décès	E6
Économie	C1 à C8
Editorial	B2
Êtes-vous observateur ?	D14
Feuilleton	D15
Horoscope	E4
Le monde	E1, E8
Loteries	A5
Mot mystère	E4
Mots croisés	E2 et S10
Opinions	B3
Politique	B1, B4, B6 et B7
Sortir	D1 à D6

L'Est n'aura pas son hôpital

Le projet d'un centre de 300 lits doit être réévalué, déclare le ministre

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Le projet d'aménagement d'un nouvel hôpital dans l'est de Montréal est compromis. L'institution de 300 lits ne pourrait pas voir le jour avant plusieurs années, compte tenu de l'ampleur des compressions effectuées par le gouvernement dans le réseau de la Santé.

Sans vouloir carrément confirmer les informations de *La Presse*, le ministre de la Santé, Jean Rochon, a reconnu hier matin que ce projet devrait être réévalué.

Le gouvernement Parizeau reprend-il à son compte l'engagement d'un nouvel hôpital dans l'Est ? a-t-on demandé au ministre.

« On revoit tout dans le contexte d'équilibrer les ressources du réseau, compte tenu des besoins et des populations », répond-il. Quand on lui rappelle que les besoins, selon les données du ministère, sont plutôt dans la couronne nord de Montréal que sur l'île, M. Rochon acquiesce immédiatement. « C'est justement cela qui est à l'étude, les différents scénarios sont examinés. »

Même si l'hôpital promis en janvier dernier par le gouvernement Johnson devrait théoriquement être déjà en chantier, « il n'y a pas de date butoir, il faut prévoir les coûts de fonctionnement dans les années à venir, et pour une décision, il faut parler davantage de mois que de semaines ».

Selon les informations glanées par *La Presse* dans le réseau de la Santé, une fois délié de l'engagement du gouvernement libéral d'implanter un nouvel hôpital dans l'Est, Québec réévaluera l'opportunité d'ajouter des lits dans la région, ce qui est loin d'être certain compte tenu des restrictions budgétaires.

Si la construction d'un nouvel établissement apparaissait financièrement possible, les statistiques du ministère de la Santé démontrent clairement que la priorité n'est pas

VOIR HÔPITAL EN A 2

Les cols bleus bloquent le Vieux ; le maire rage

CLAUDE-V. MARSOLAIS et JEAN-PAUL SOULIÉ

Les cols bleus de Montréal qui ont participé à bord de véhicules de la Ville à la manifestion surprise d'hier matin et à la perturbation de la circulation au centre-ville en pleine heure de pointe seront sanctionnés par des mesures disciplinaires et des réductions de salaire, a affirmé hier le maire Jean Doré.

« Nous répondons par la fermeté aux cols bleus qui veulent imposer leur loi. Ils devront comprendre que le temps des négociations cow-boys, ça ne marche plus à l'hôtel de ville », a déclaré le maire à l'issue d'un débat avec les autres candidats aux élections du 6 novembre organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le maire Doré a précisé que tous les numéros de plaques des véhicules de la Ville utilisés avaient été notés, de sorte que leurs conducteurs verront leur salaire diminuer pour le temps de la manifestion. Ils subiront de plus des mesures disciplinaires.

« C'est un défi à l'autorité que d'utiliser les équipements de la Ville pour manifester alors qu'ils n'ont pas le droit de grève et qu'ils n'ont pas le droit de manifester sur leur temps de travail », a commenté M. Doré.

Rues paralysées

La manifestation motorisée

VOIR COLS BLEUS EN A 2

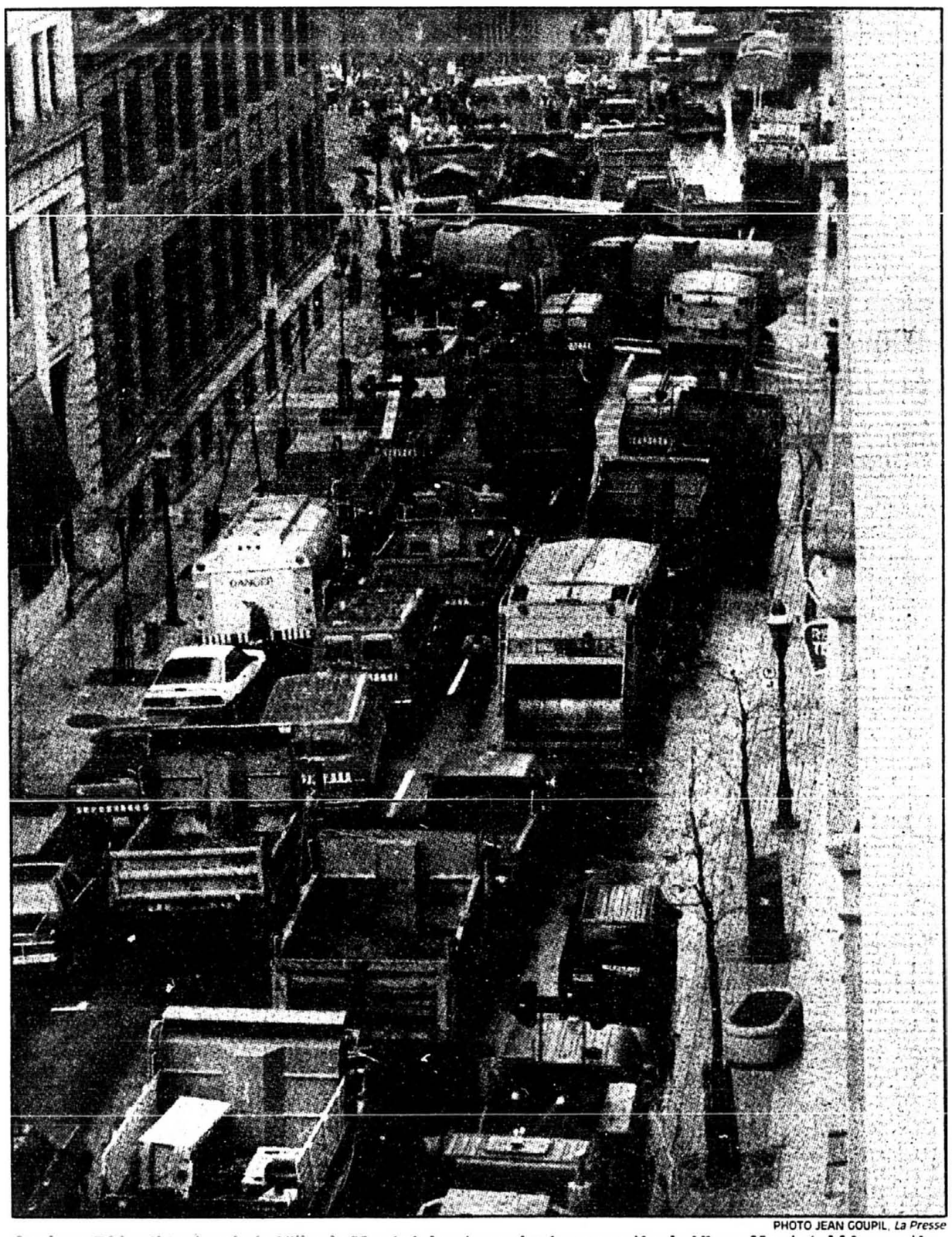


PHOTO JEAN GOUPIL, *La Presse*

Quelque 300 véhicules de la Ville de Montréal ont paralysé une partie du Vieux-Montréal hier matin.

Parizeau prévoit un déficit plus élevé

« Du cinéma pas endurable », réplique le chef de l'opposition

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Le gouvernement du Québec tentera de demeurer en deçà des 5 milliards pour son déficit 1994-1995, a soutenu hier le premier ministre Parizeau.

En conférence de presse, M. Parizeau a déclaré que le dernier budget libéral avait sous-estimé de près d'un milliard le déficit de l'année en cours, si on se fie aux dernières données disponibles. À moins d'un coup de barre dans les dépenses, Québec voguait vers un déficit de 5,5 milliards au lieu des 4,4 milliards prévus en mai dernier, a affirmé M. Parizeau, dont les allégations ont été vivement contestées par le chef de l'opposition, Daniel Johnson.

Québec vise désormais 5 milliards de déficit pour l'année en cours, soit, à quelques millions près, le niveau déjà sans précédent atteint par le gouvernement libéral l'an dernier, « si les transferts fédéraux ne nous jouent pas de vilain tour », a précisé Jacques Parizeau.

L'opération toutefois n'est pas nouvelle. Lors de leur arrivée au pouvoir, les premiers ministres Bourassa et Bob Rae au provincial, Brian Mulroney et et Jean Chrétien au fédéral avaient tous soutenu que l'héritage financier du gouvernement précédent était bien plus lourd que prévu. Dès le printemps dernier, des stratèges péquistes donnaient à entendre que l'un des premiers gestes d'un gouvernement Parizeau serait de constater un déficit bien supérieur aux prévisions.

Du même souffle, M. Parizeau a voulu couper court aux spéculations sur les relèves de la garde à Hydro-Québec et à la Caisse de dépôt. Dans ces deux cas, le gouvernement déposera en décembre des projets de loi pour ramener à un seul poste les directions bicéphales mises en place par le gouvernement Bourassa. Il souligne ne pas avoir de raisons de croire que Richard Drouin ne demeurera pas à la barre d'Hydro. Il est moins précis pour Guy Savard, vice-président de la Caisse de dépôt associé aux libéraux. Il n'y aura plus qu'un seul poste protégé par la loi — dont la nomination relèvera d'un vote de l'Assemblée nationale —, celui du président Jean Claude Delorme. Le poste de M. Savard relèvera du conseil d'administration de la caisse (nommé par le gouvernement), a dit M. Parizeau, en soutenant qu'« il n'était pas question de faire sauter M. Savard ».

M. Parizeau n'a pas raté l'occasion de faire le procès du gouvernement fédéral, qui grugerait l'essentiel des bénéfices provenant de l'amélioration de l'économie québécoise, soutient-il. Ottawa jouerait aussi une guerre « honteuse » au Québec sur le dos des chômeurs, a-t-il dénoncé, citant les cas de deux individus auxquels on aurait menacé de couper l'as-

VOIR DÉFICIT EN A 2

LES ÉLECTIONS À MONTRÉAL

Pierre BOURQUE



L'inconnu

NATHALIE PETROWSKI

L'air dans le bureau de Pierre Bourque au sous-sol du Palais du Commerce est irrespirable. C'est lui qui me le fait remarquer avant de m'indiquer le bouquet d'orchidées qu'il garde en permanence sur sa table de travail. Les orchidées sont ses fleurs préférées. Dans les circonstances, elles sont moins des fleurs qu'un poumon artificiel pour le candidat en manque d'air frais.

Quand il ne sait plus comment s'y prendre pour se faire comprendre, Pierre Bourque s'empare du bouquet et tente une métaphore comme il le fait avec moi à cet instant. Je viens de lui avouer que voter pour lui m'apparait comme un coup de dés. Au meilleur, il sauve Montréal de la déchéance. Au pire, il la plonge dans la catastrophe et la confusion.

Pierre Bourque répond à la boutade par un sourire moqueur qui plisse légèrement son visage en forme de lune. Puis il se lève, s'empare du bouquet d'orchidées et voilà son bureau trop sévère transformé en classe de botanique.

— Vous savez pourquoi l'orchidée est ma fleur préférée ? demande le chef de Vision Montréal. Pour deux raisons : les orchidées ont un grand pouvoir de séduction et elles s'adaptent à tous les climats et à toutes les situations.

Pour prouver son point, il touche du bout de son crayon une languette qui avance au pied de la fleur et m'explique le plus sérieusement du monde que pour attirer les insectes, les orchidées ont développé une piste d'atterrissage, une sorte de Mirabel végétal si vous voulez.

Le coup de la piste d'atterrissage m'achève. Je suis prise d'un fou rire furieux. Plutôt que de se taire, Pierre Bourque en rajoute, visiblement satisfait de son effet.

C'est la deuxième fois qu'on se rencontre et d'une fois à l'autre, je suis étonnée par l'écart entre ses deux personnalités. D'un côté il y a le Pierre Bourque fesses serrées et collet monté qui contrôle mal ses prestations télévisées, s'emporte subitement, devient rouge pivoine ou rose rhododendron quand il ne se perd pas dans des considérations floues et fumeuses sur l'humanité. De l'autre, le joyeux druide qui se promène dans la vie avec une sorte de détachement nonchalant, planant au-dessus de la mêlée parce qu'il dépasse tout le monde d'une tête, avec l'air de se marrer même quand tout le monde se ligue contre lui pour le planter.

Le vrai Pierre Bourque est probablement un mélange des deux ou alors un autre qui cache bien son jeu, je ne saurais le dire.

Et comme Pierre Bourque n'est pas forcément transparent, je suis condamnée à le deviner.

VOIR INCONNU EN A 2



Montréal - Santiago : à partir de 7,73 $
DISPONIBLE DANS LES SUCCURSALES DE LA S.A.Q.

La famille BORRICO
Le Chili à portée de la main

Demain dans *La Presse*



WEEK-END SPORTIF

LES CHOIX DE NOS CHRONIQUEURS

Pour affronter le froid!

■ **L'hiver approche à grands pas et les animaux de la forêt ne sont pas si différents des humains en ce qu'ils se préparent par toutes sortes de moyens à affronter les longs mois de froidure. Cette préparation ne saute pas nécessairement aux yeux lorsqu'on se promène en forêt, mais si on est accompagné d'un guide naturaliste, c'est une toute autre histoire. On se prépare pour une visite guidée dimanche dans l'érablière du parc régional du Bois-de-Liesse. À lire demain dans le Week-end sportif du cahier Sports.**

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h;
- à Montréal: hôpital Santa Cabrini, hall d'entrée 5655, rue Saint-Zotique, de 10 h à 16 h. Objectif: 100 donneurs;
- à Montréal: club Optimiste Dante et la Caisse populaire Papineau, Maison d'Italie, 505, rue Jean-Talon Est, de 14 h 30 à 20 h. Objectif: 175 donneurs;
- à Sainte-Marthe-sur-le-Lac: deuxième collecte des Promenades Deux-Montagnes, organisée par les techniciens ambulanciers de la Rive-Nord (près du magasin Métro), 2801, des Promenades, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 250 donneurs;
- à Granby: Les Galeries de Granby, 40, rue Évangéline, de 10 h 30 à 20 h 30. Objectif: 300 donneurs.

Insolite

Le parfum est à proscrire!

Associated Press

MINNEAPOLIS

■ Les 250 étudiants de la faculté d'Études sociales de l'Université du Minnesota n'ont plus le droit de porter parfums, eaux de cologne ou produits de toilette parfumés.

Certains étudiants de cette faculté — dont le nombre n'est pas précisé — souffriraient en effet d'une affection rare et méconnue, une hypersensibilité aux produits chimiques. La simple respiration d'un parfum peut laisser le malade momentanément paralysé.

Cette affection pourrait provenir d'une exposition trop fréquente et intense à des molécules chimiques, qui provoque un affaiblissement du système immunitaire.

Seuls les étudiants de la faculté ont interdiction de se parfumer, mais il est recommandé aux autres étudiants de l'université qui utilisent parfois les salles de cours de cette faculté de s'abstenir de s'inonder d'eau de cologne.

Tirage d'hier

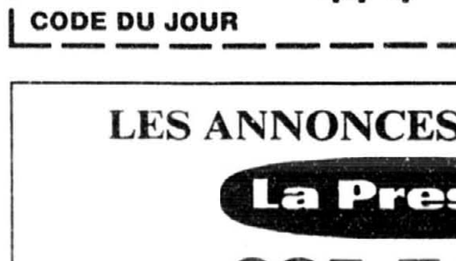
Le Lotto 6/49 19 25 26 41 44 45 (20)

E-X-T-R-A 1 1 4 9 9 0

La quotidienne — Tirage d'hier

à trois chiffres 466

à quatre chiffres 4069



16 155 850 $

Merci!

Centraide du Grand Montréal

493, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H3A 1B6 tél.: (514) 288-1261

DONNEZ UN COUP DE MAIN AU DESTIN

ABONNEMENT	**285-6911**	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	**285-7111**
		Décès, remerciements	285-6816
RÉDACTION	**285-7070**	**GRANDES ANNONCES**	
PROMOTION	**285-7100**	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Envois de publication canadienne — Contrat de vente numéro 0531650 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

44-4

CODE DU JOUR — JEUDI 3 NOVEMBRE 1994

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

SUITE DE LA UNE

INCONNU

L'inconnu

Il ne m'éclairera guère sinon pour me dire qu'il est né à Montréal il y a 52 ans, qu'il est le deuxième de cinq frères et trois frangines comme il les appelle, qu'il a étudié au Collège Sainte-Marie aux cotés des Cyniques et de Denys Arcand et qu'il a déjà joué l'*Avare* de Molière au Gésu sans se rappeler quel personnage secondaire il interprétait. Visiblement, il connaît mieux sa flore laurentienne que ses classiques français.

En 1971, Bourque a quitté sa piaule de la rue Berri, traumatisé, dit-il, par la Crise d'octobre et soucieux d'élever ses deux enfants adoptés à Quito en Equateur dans un milieu moins pollué.

Il a vécu son grand retour à la terre dans le village de Saint-Sulpice à quelques minutes de la maison de Lizette Lapointe-Parizeau. Leurs enfants étaient les meilleurs amis au monde. Le jour où Hugo Massicotte a été fauché par la moissonneuse-batteuse du maire, la fille de Pierre Bourque était à ses côtés. L'événement a marqué toute la famille et Bourque en parle comme d'un cauchemar à oublier.

L'histoire éclaire sa relation avec le Parti québécois qui ne se limite pas à la femme du premier ministre puisque Pierre Bourque a été président du parti dans le comté de l'Assomption, un comté qu'il dit avoir reorganisé avant de le remettre à Jacques Parizeau.

Péquiste au provincial à cause de René Lévesque, l'horticulteur s'est pris de passion pour Montréal à cause de Jean Drapeau qui lui a confié son premier job à l'Expo 67; aujourd'hui, il le visite encore régulièrement à son bureau de Rosemont.

On sait qu'il a été fonctionnaire à la Ville de Montréal pendant cent ans. Il ne cesse du reste de le répéter, tout comme il répète qu'il a réussi tout ce qu'il a entrepris. Il le répète tellement souvent qu'il en vient à se demander s'il est vraiment imbu de lui-même ou victime d'insécurité chronique. Un peu des deux probablement.

Divorcé depuis peu, Bourque a une petite amie qu'il appelle sa blonde et dont il ne donne pas le nom. Un jour ou l'autre il devra bien la sortir du placard mais ce jour n'est pas encore arrivé.

Voilà pour la petite histoire. Pour la grande, je n'en sais pas plus sinon que Pierre Bourque se nourrit de rêves, d'espoirs et d'illusions, des mots fétiches qui confinent souvent à une pensée magique. C'est ce qui me frappe le plus chez lui.

— On dirait toujours que vous avez des solutions magiques à tous les problèmes?

— Elles ont peut-être l'air magique comme ça mais elles ne le sont pas, répond-il. Mes projets ne sont pas fous; ce sont des projets pratiques, terre à terre. Mon talent, c'est de travailler sur nos faiblesses pour en faire des forces. C'est aussi de réaliser des rêves à l'échelle des hommes. Ne vous trompez pas: je ne rêve pas en couleurs. Quand j'ai un projet en tête, je le vois, je sais qu'il va marcher. Et si jamais quelqu'un a une meilleure idée, je ne suis pas borné, je la prends sans bouder.

— Tout a l'air si facile?

— C'est jamais facile. C'est du travail, de l'acharnement, de la souffrance. Si vous saviez comment j'en ai arraché pour mener mes projets à terme, comment il a fallu se battre, recommencer, ne pas se décourager, comment tout manquait toujours de s'écrouler. C'est jamais facile, croyez-moi!

Pour la première fois depuis le début de notre entretien, celui qui se voit comme le maître de la Cité, dans le sens grec du mot, semble revenu sur terre, les deux pieds dans la gadoue avec le reste de l'humanité.

Il y restera le temps de me convaincre que son discours n'est pas fumeux et qu'il se veut proche des gens, le dessert. En réalité, Pierre Bourque est moins dans la brume qu'il ne le laisse paraître. Son problème, dans le fond, c'est d'être un démagogue raté et de croire que les gens veulent entendre des mots qu'ils ne savent plus écouter.

Ses héros sont les Pierre Dansereau, les Frédéric Back et les Henri Laborit de ce monde, des têtes blanches qui ont mis du temps à bâtir leur oeuvre. Bourque dit s'en inspirer tout comme il s'inspire des fleurs quand les coups de téléphone du milieu des affaires tardent à se manifester.

— Je ne sais pas si vous vous rendez compte mais pour cette campagne je n'ai eu l'aide de personne. Je ne suis pas le dauphin de quelqu'un, je ne suis pas poussé par le monde des affaires. Tout l'été, mon parti a vivoté parce que personne ne croyait en nous.

La situation a changé depuis que les sondages penchent en sa faveur. Le milieu des affaires s'est mis à le courtiser et Bourque s'en réjouit sans amertume. L'orchidée n'est pas une fleur revancharde. Elle prend ce qui passe et s'en accommode sans rechigner.

Reste que dans les milieux hauts placés qui ont probablement le plus à perdre avec un changement de direction, Pierre Bourque passe pour un homme dangereux. La peur de l'inconnu y est pour quelque chose ou alors le fait que Bourque n'a rien du professionnel suave et accommodant. Il ne parle jamais de relations publiques mais de rapports comme s'il lui fallait tisser des liens avant de plonger avec les gens. Et quand il plonge, on devine qu'il le fait moins par calcul que par instinct.

Dans la salle d'attente du comité, un homme aux cheveux longs patiente depuis une heure. L'homme n'a pas l'air d'avoir toute sa tête. Il refuse de parler depuis plusieurs mois en guise de protestation. Au lieu de parler il écrit. Pierre Bourque est impressionné. Il y voit le signe que les gens en ont vraiment marre et que si on ne change pas les choses à Montréal, ça va barder. Il se penche sur le type, lit sa lettre et promet de l'aider sans dire comment. L'homme repart sans prononcer un mot. Pierre Bourque enfile son manteau. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il fera des miracles. Demain, peut-être? □

HÔPITAL

L'Est n'aura pas son hôpital

l'est de Montréal, mais bien l'ouest de l'île de Laval, puis la grande région de Terrebonne. Coïncidence, le premier ministre Parizeau avait précisément promis un nouvel hôpital dans son comté durant la campagne électorale.

En janvier dernier, le gouvernement Johnson s'était clairement engagé à construire un nouvel hôpital de 300 lits dans l'Est, annonçant du même souffle que l'Hôtel-Dieu ne quitterait pas le centre-ville pour cette partie de l'île de Montréal. Jean Doré avait à l'époque applaudi à la perspective de 1800 nouveaux emplois dans l'Est. La construction — d'un coût prévu de 150 millions — devait commencer en 1994 et mobiliser 150 travailleurs. Ce que n'avait pas clairement dit M. Johnson toutefois, c'est que cette nouvelle institution devait être faite «à un coût zéro», c'est-à-dire que le financement des opérations devait être pris à même les budgets existants.

Vérification faite, presque rien n'a été fait pour la mise en place du nouvel hôpital depuis janvier. Tout au plus la Régie régionale de la Santé a-t-elle fait une étude pour évaluer le nombre de lits nécessaires — un peu moins de 300 — mais aucun feu vert n'a été donné pour la préparation des plans et devis.

Pour le président de la Régie régionale de la Santé pour l'île de Montréal, M. Marcel Villeneuve, l'hôpital de 300 lits promis pour l'est de Montréal «est bien mal parti».

Cette année, la région de Montréal doit appliquer des coupures de budget de l'ordre de 87 millions et autant d'économies sont attendues du gouvernement l'an prochain. Dans ce contexte «extrêmmement difficile», trouver 50 millions pour les budgets d'exploitation d'un nouvel hôpital dans l'Est est carrément irréaliste.

Déjà, des lits sont fermés à cause d'un manque de budget dans les hôpitaux existant au centre-ville; la décision logique du point de vue administatif et financier serait d'abord de rouvrir ces lits avant de songer à de nouvelles immobilisations, fait valoir M. Villeneuve.

À Sherbrooke, où on prévoit faire disparaître le tiers des lits d'hôpitaux, «il y a un rééquilibrage», a dit laconiquement le ministre Rochon. Les décisions sont décentralisées et il appartiendra à la Régie régionale de l'Estrie de prendre les mesures nécessaires.

Sur la question des hôpitaux universitaires, M. Rochon a soutenu qu'il n'avait pas encore reçu de recommandations formelles de l'Université de Montréal. «Le ministère n'a rien décidé, il respecte le processus établi», dit-il, en promettant de parler dès samedi au docteur Camille Laurin, le délégué régional de Montréal, qui s'est dit opposé à la recommandation que se prépare à faire l'Université de Montréal. □

COLS BLEUS

Les cols bleus bloquent le Vieux; le maire rage

surprise, que les négociateurs patronaux assimilent donc à une grève illégale, a paralysé les rues avoisinantes de l'hôtel de ville, Notre-Dame, Gosford, Saint-Laurent et Saint-Antoine.

Il ne s'agissait cependant que d'un début, une sorte de diversion, les quelque 300 véhicules, en grande majorité des camions, allant ensuite tourner autour de la Place d'Armes. L'ensemble du secteur du Vieux-Montréal s'est ainsi trouvé paralysé pendant une bonne heure, entre huit heures et neuf heures.

Les encombrements ont commencé au moment où les milliers d'employés qui travaillent dans le Vieux-Montréal se dirigeaient vers leurs bureaux. Pagaille indescriptible pour le public en général — une dame clamait qu'il s'agissait d'une grève illimitée — mais «geste démonstratif sans conséquences», et surtout «sans blocage», pour le négociateur des cols bleus, Michel Fontaine.

Dans un bref communiqué émis après la manifestation, les cols bleus déclarent que leur action n'est qu'un avis donné au prochain maire qu'ils veulent négocier vite et dans le même sens que les cols bleus de la CUM. Ces derniers ont récemment conclu une entente avec leur employeur.

Pour l'officier du poste de police 33, le lieutenant François Lauzon, la manifestation incontrôlée des cols bleus de Montréal n'était pas sans risques.

«La sécurité du public n'était pas assurée, il y a une caserne de pompiers dans le secteur touché, et aucune voie n'avait été prévue pour les camions du service des incendies et les véhicules d'urgence, ambulances, médecins... etc».

Le policier a dit que son service allait tenter de «communiquer avec les syndiqués pour tenter d'obtenir qu'ils ne mettent pas la vie et la santé des gens en danger». Le lieutenant Lauzon a cependant affirmé que l'effectif de son poste avait été suffisant pour «cerner le périmètre» et empêcher que davantage d'automobilistes soient pris au piège des rues bloquées.

Sur les 4060 cols bleus, 1800 auraient participé à la manifestation à bord de 300 véhicules. Pour repérer les manifestants, le chef négociateur de la Ville de Montréal avec les cols bleus, Michel Brousseau, explique que la Ville dispose de deux moyens: les relevés effectués par les policiers, et les fiches des contremaitres.

«Les cols bleus, a-t-il expliqué, ont quitté leurs *clos* (il y en a 200, dont certains aussi éloignés du Vieux-Montréal que Terrebonne) vers 7 h 30. Ils commencent à sept heures. Il s'agissait donc d'une grève illégale. Un des services de la Ville a déjà 200 des véhicules incriminés, et les employés concernés verront leurs salaires coupés pour le temps non travaillé, et des mesures disciplinaires seront prises contre les meneurs, ceux qui n'en sont pas à leur première infraction».

Dans le domaine des poursuites judiciaires, Michel Brousseau a annoncé qu'une lettre avait été envoyée au Conseil des services essentiels, et que des recours devant le ministère du Travail sont à l'étude. «Il faut identifier tout le monde, et nous sommes convaincus que nous allons avoir des griefs pour chaque cas», a dit le négociateur en chef de la Ville de Montréal.

Actuellement, la Ville a signé des contrats de travail avec 12 des 13 syndicats de ses employés, soit pour 8000 de ses fonctionnaires sur les 12 000 qu'elle paie.

La convention collective des cols bleus se termine le 31 décembre. Ces employés, que M. Brousseau accuse «d'avoir pris la population en otage pendant deux heures», réclament le même règlement que celui obtenu par les cols bleus de la CUM, 320 en tout, qui s'occupent entre autres choses des usines de filtration: semaine de quatre jours, accord parallèle sur le temps supplémentaire... etc.

«Nous n'avons pas eu de négociations de tout l'été», a déclaré le négociateur syndical Michel Fontaine. À quoi Michel Brousseau répond qu'il n'y en aura pas avant les élections municipales, et la formation d'un nouveau Comité exécutif.

Selon le maire Doré, toute la question des négociations achoppe à cause de la violence utilisée par la partie syndicale. «Ils voulaient qu'on passe l'éponge. On leur a répondu que la violence ne se négociait pas et nous avons engagé des poursuites lorsqu'ils ont brisé les portes de l'hôtel de ville et ont sali les rues de la ville à la Fête du travail et à l'Action de Grâce. Nous en avons congédié et suspendu lorsqu'ils ont porté atteinte à l'intégrité physique des contremaitres. C'est en arbitrage actuellement et c'est pourquoi ils refusent de reprendre les négociations.»

Pour sa part, le chef de Vision Montréal, Pierre Bourque, a soutenu qu'il n'était pas opposé au principe de la semaine de quatre jours mais qu'il en avait contre le fait que les cols bleus soient payés 40 heures pour une semaine de 35 heures. «L'essentiel c'est d'augmenter l'efficacité, de rendre responsable les employés et de laisser une chance aux jeunes d'obtenir des emplois.»

Enfin, le chef du Parti des Montréalais, M. Jérôme Choquette, qui n'était pas au courant hier midi qu'il y avait eu une manifestation des cols bleus le matin même, a réagi en disant qu'on ne pouvait pas leur permettre de faire la pluie et le beau temps. «Dans ces cas, il faut agir avec énergie et envoyez les policiers pour mettre de l'ordre», a-t-il conclu. □

DÉFICIT

Parizeau prévoit un déficit plus élevé

surance-chômage parce qu'ils adhéraient à des projets québécois de retour au marché du travail.

Sur le déficit, M. Parizeau a soutenu que le trou d'un milliard se divise également entre des recettes inférieures aux prévisions et des dépenses supplémentaire et correspond exactement aux écarts moyens des précédents budgets du gouvernement libéral par rapport aux résultats de fin d'année.

Selon les données fournies hier par M. Parizeau — sans documents des Finances toutefois —, Québec encaissera 237 millions de moins que prévu au chapitre de l'impôt des particuliers et 183 millions de moins pour la taxe de vente. On s'attend aussi à 252 millions de moins au chapitre des transferts fédéraux.

Du côté dépenses, même problème, des dépassements totalisant 498 millions se profilent à cinq mois de la fin de l'année financière si rien n'est fait. Plus de 234 millions supplémentaires sont réclamés par le service de la dette parce que les taux d'intérêt étaient supérieurs aux prévisions de mai, expliquait-on chez les conseillers du premier ministre. Des 264 millions restants, 100 millions viennent de crédits périmés, des commandes qui avaient été mises en veilleuse par le gouvernement précédent, 81 millions de plus pour la sécurité du revenu, 39 millions de plus pour les services médicaux et une quinzaine de millions pour les indemnités de départ des employés politiques du gouvernement libéral. Les prévisions de croissance économique du dernier budget étaient un peu en deçà de la reprise constatée, concède-t-on, mais ce regain vient des exportations et des investissements qui ne procurent pas de revenus de taxes au trésor québécois. Aux Finances, on publiera à la fin du mois la synthèse des opérations financières au 30 septembre avec un «supplément» pour faire le point sur les chiffres lancés hier par M. Parizeau.

«Du cinéma», dit Johnson

Pour le chef libéral Daniel Johnson, le premier ministre Parizeau «prend les Québécois pour des tartes» en sortant de son chapeau un déficit inattendu d'un milliard. De tels écarts sur les prévisions de recettes et de dépenses n'ont jamais été constatés jusqu'à la transition entre les deux gouvernements, fin septembre, a-t-il fait valoir. Dès la semaine du 12 septembre, M. Parizeau avait en main toutes ces données et le ministre des Finances, Jean Campeau, avait même souligné publiquement qu'il n'avait pas trouvé de mauvaises surprises dans les finances publiques. Or, M. Campeau et ses hauts fonctionnaires brillaient par leur absence à cette conférence de presse du premier ministre qui les concernait directement. «L'halloween est finie, M. Campeau n'a plus à jouer à l'homme invisible», a lancé Daniel Johnson.

Une seule explication aux «découvertes» du gouvernement péquiste selon Daniel Johnson: ils sont en train de s'installer pour justifier un manque de courage assez extraordinaire pour contrôler les dépenses, a-t-il soutenu, en qualifiant de «pas endurable, le cinéma» auquel s'est livré M. Parizeau.

Pour rééquilibrer les finances publiques, Jacques Parizeau promet de juguler le problème de la contrebande d'alcool importé des États-Unis sans que les droits soient acquittés, un marché noir qui coûte plus de 200 millions au gouvernement. Il promet aussi de redonner au ministère du Revenu les effectifs qui ont été sabrés dans «les coupes aveugles» du gouvernement libéral; l'opération vérification au Revenu est toujours lucrative, plaide-t-il. Finalement, du côté des dépenses, il promet de changer les règles du jeu au Trésor; les ministères se verront dotés d'enveloppes fixes qu'ils auront pleine latitude de répartir à leur gré. En revanche, on mettra fin à la saga des crédits «périmés» que gratte chaque année le Trésor dans les fonds de tiroirs des ministères.

Pour Daniel Johnson, beaucoup des engagements de M. Parizeau étaient depuis longtemps au menu du gouvernement libéral. Le plan pour contrer la contrebande d'alcool était déjà dans le budget de mai, et le nouveau système au Trésor fonctionnait déjà avec quelques ministères.

Au passage, Jacques Parizeau ne dit pas non à la radiation de la dette de 120 millions de Donohue-Matane, condition posée par la papetière à la relance de l'usine du Bas-du-fleuve. Comme Québec est en négociation avec Donohue, toutefois, il insiste sur l'alternative qui s'offre au gouvernement d'appuyer le projet de Carton Saint-Laurent, qui aurait bien besoin de l'usine d'épuration construite pour l'usine de papier inopérante. □

La Presse

Le contrat de l'hôpital St. Mary's désavoué

L'institution faisait faire à Mississauga des analyses de sang faisables ici

YANN PINEAU

■ Le contrat entre l'hôpital St.Mary's, de Montréal, et le laboratoire Excel Bestview, de Mississauga en Ontario, a été désavoué hier par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre. Cette décision rendue par la Régie met fin à un imbroglio médico-légal révélé par *La Presse* en septembre dernier.

En vertu de l'entente signée le 7 juillet, St.Mary's faisait faire des analyses de cytologie par le laboratoire ontarien en prétextant essayer une nouvelle technologie qui n'est pas disponible au Québec. Il s'agit d'une nouvelle méthode au laser pour effectuer les examens de dépistage du cancer du col de l'utérus. Cet examen, mieux connu sous le nom de *Pap test*, se pratique pourtant dans tous les grands hôpitaux de Montréal.

Selon l'article 37 de la Loi sur la Santé et les Services sociaux du Québec, un établissement hospitalier qui est incapable d'effectuer certains examens dans ses propres laboratoires doit obligatoirement confier ce travail à un autre hôpital québécois.

De plus, dans le cas où un contrat doit être signé avec un laboratoire de l'extérieur du Québec, il est prévu dans la loi que l'hôpital québécois obtienne l'accord de la Régie avant de mettre en application les termes de l'entente.

Outrée par les agissements de l'hôpital St.Mary's, l'Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec (APTMQ) a dénoncé à maintes reprises le contrat signé avec Excel Bestview.

Selon la présidente de l'association, Francine Genest, St.Mary's exporte non seulement du travail qui pourrait être fait au Québec, mais s'apprête également à abolir trois postes de cyto-technologiste de son département de pathologie.

«Les technologistes sont particulièrement visés par les restrictions budgétaires qui frappent les hôpitaux, dit Mme Genest. Mais, dans le contexte qui prévaut à St.Mary's, c'est inacceptable!»

Avant que la régie ne désavoue hier l'entente conclue par l'hôpital St.Mary's, l'APTMQ a déposé lundi devant la Cour supérieure du Québec une requête pour annuler le contrat conclu avec Excel Bestview.

Selon Pierrette Rolland, représentante de la Régie, le dépôt de cette requête n'a rien à voir avec le fait que son organisme ait rendu sa décision hier.

«Nous avons pris connaissance de l'entente entre St. Mary's et Excel Bestview le 3 octobre et la loi nous donne un mois pour rendre une décision. Nous nous sommes prononcés dans les délais», dit Mme Rolland. Elle ajoute que l'hôpital a cessé d'envoyer des frottis en Ontario dès le 8 septembre, après une rencontre avec des représentants de la Régie la veille.

Toutefois, une entente verbale entre l'hôpital et la Régie permettait, début octobre, de reprendre les envois. Le responsable du dossier à la Régie, Jacques Grégoire, déclarait dans *La Presse* du 9 octobre que «l'hôpital peut poursuivre ses envois à Toronto tant que nous (la Régie) n'aurons pas terminé l'analyse de l'entente avec Bestview».

Pour ce qui est de l'évaluation de la nouvelle technologie au laser, la Régie s'en remet pour l'instant aux travaux de la Food and Drug Administration, l'organisme américain compétent en ce domaine qui devrait terminer ses études sur le sujet d'ici un an.

Selon des experts, si l'hôpital St. Mary's désirait participer à cette recherche, il n'était pas nécessaire de passer par l'Ontario et d'exporter des emplois de techniciens.

TVA retire provisoirement *Power Rangers* de l'horaire

LUCIE CÔTÉ

■ Après avoir diffusé seulement cinq épisodes de la série pour enfants *Power Rangers*, le réseau TVA retire temporairement de sa programmation l'émission qui vient d'être jugée trop violente par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR).

À la place, le samedi à 9 h 30, les jeunes téléspectateurs seront plutôt conviés à regarder *La Forêt magique*, des dessins animés.

Extrêmement populaire, diffusée dans 66 pays, l'émission *Power Rangers* met en vedette cinq adolescents, deux filles et trois garçons. Lorsqu'ils se transforment en super-héros, en *power rangers*, pour lutter contre la vilaine Rita Repulsa ou le méchant Zed, ils prennent la forme de diverses bêtes préhistoriques. Ils sont aussi des champions d'arts martiaux et se battent de trois à quatre fois par émission de 30 minutes, remportant tous leurs combats.

Après avoir reçu des plaintes de deux parents, le Conseil régional de l'Ontario du CCNR (créé en 1990 par l'Association canadienne des radiodiffuseurs) a regardé des épisodes diffusés en avril et en mai 1994.

Ses membres — qui viennent de rendre leur première décision en vertu du Code d'application volontaire concernant la violence à la télévision dans les émissions pour enfants — ont décidé à l'unanimité que le programme, contenant des scènes de violence excessive qui ne sont pas essentielles au déroulement de l'intrigue, enfreignait plusieurs dispositions du Code.

Entré en vigueur le 1er janvier dernier, le Code a été élaboré par les télédiffuseurs privés et approuvé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

«L'émission prône la violence comme moyen de choix pour résoudre les conflits et ne présente aucune solution de rechange dans ce contexte. Elle fait abstraction des incidences de la violence et invite les jeunes téléspectateurs à imiter les techniques d'arts martiaux employées par les personnages», résume le président national du CCNR, Ronald Cohen.

Dans un communiqué, Michel Chamberland, vice-président à la programmation du Réseau TVA, indique qu'il a décidé d'interrompre la diffusion de l'émission en recevant le rapport rédigé par la chercheuse Louise Spickler, également coordonnatrice du comité consultatif mis sur pied par TVA en 1993.

Le 26 octobre, Mme Spickler a déposé un rapport d'analyse qui concluait que la série *Power Rangers* pouvait contenir certains éléments violents. TVA attendra que des analyses plus approfondies soient complétées avant de rediffuser l'émission.

«La série fut mise en ondes dès son acquisition puisqu'elle était déjà diffusée dans plusieurs pays scandinaves, depuis plus d'un an au Canada anglais et sur les réseaux américains sans avoir suscité de réactions auprès de la population quant à l'exploitation de la violence», explique Michel Chamberland.

Le Réseau TVA, qui avait déjà renoncé l'an dernier à présenter les dessins animés *G.I. Joe* et *Les Transformers*, avait eu des doutes sur les *Power Rangers* en apprenant que la Norvège avait retiré l'émission de sa programmation après la mort d'une petite fille de cinq ans, battue et abandonnée par des camarades de son âge, le mois dernier.

Au Québec, les *Power Rangers* étaient également présentés en anglais, pour une deuxième saison, sur la chaine câblée YTV qui, dès que le Conseil régional de l'Ontario du CCNR a fait connaître sa décision, mardi, a retiré *Power Rangers* de sa grille horaire.

«Je trouvais tout à fait convenable cette émission conçue pour les jeunes de neuf à 14 ans. Mais nous sommes le seul diffuseur national au Canada qui se consacre uniquement à un jeune auditoire. Nous sommes donc très conscients de nos responsabilités et nous prenons ces responsabilités très au sérieux», assure le président par intérim de YTV, Terry Coles.

«Nous ne sommes pas obligés de retirer l'émission et elle pourrait revenir. Nous allons l'étudier encore une fois, mettre sur pied un groupe avec des conseillers, des gens de l'extérieur, des téléspectateurs.

«Mais les *Power Rangers* ne sont pas pires que Bugs Bunny (un classique des dessins animés dont la violence a déjà été dénoncée). Et je trouve qu'il y a des vidéoclips qui sont bien pires, beaucoup plus violents. Je suis plus préoccupé par ça.

«Je pense que c'est aux parents de savoir quelles émissions leurs enfants regardent et de décider ce qu'ils regardent. Les parents doivent accepter cette responsabilité», indique M. Coles.



Camion renversé

Un camion-remorque chargé de planches s'est renversé, hier vers 10 h, à la sortie 102 de l'autoroute 20 Est, à Sainte-Julie. Le conducteur, légèrement blessé, a été conduit à l'hôpital Pierre-Boucher, à Longueuil. Les pompiers ont libéré le chauffeur à l'aide de pinces de désincarcération. La police ne sait pas encore pourquoi le mastodonte de 45 pieds s'est renversé.

PHOTO GILLES RENAUD, collaboration speciale

L'EXPRESS DU MATIN

MORT SUSPECTE

■ Marguerite Paris Beauregard, 62 ans, a été retrouvée sans vie vers 10 h 30, hier, à son domicile du 1530, 3e rang, à Saint-Cyrille-de-Wendover, près de Drummondville. Grâce à la description d'un véhicule suspect fournie par un voisin, les enquêteurs de la Sûreté du Québec sont parvenus à arrêter un homme âgé de 31 ans dans un motel de Drummondville, hier vers 20 h 45. L'homme est détenu et devrait comparaitre aujourd'hui à Drummondville. Les policiers envoyés sur les lieux ont découvert la victime gisant dans une mare de sang en regardant par la fenêtre de sa résidence. Après avoir défoncé la porte, les policiers ont noté des traces de bagarre et de violence. Ils ont également trouvé un objet tranchant. Une autopsie sera pratiquée aujourd'hui.

L'ORME PSYCHÉDÉLIQUE EST MORT

■ L'orme aux feuilles de plastique vert de l'artiste Marc Gagnon est tombé, victime du vent et de la pluie. Adrien Massé, le propriétaire du champ situé en bordure de l'autoroute des Cantons de l'Est où M. Gagnon avait laissé libre cours à son imagination, a constaté, hier, que l'arbre n'était plus debout. «Je suis déçu, j'aurais aimé voir l'effet que ça aurait donné cet hiver», a déclaré le producteur agricole. L'arbre aux feuilles de plastique de Sainte-Marie-de-Monnoir avait défrayé la manchette en septembre dernier. Le ministère des Transports reprochait notamment à l'arbre de distraire les automobilistes et on avait craint un moment qu'il fasse parler la tronçonneuse. Marc Gagnon, surpris par la nouvelle, a indiqué qu'il ramassera toutes les feuilles dès que le sol sera gelé.

SOLVANT DEVENU DROGUE

■ À la suite de l'arrestation d'un jeune homme de 19 ans, la Sûreté du Québec rappelle que les solvants représentent une menace pour la santé de ceux qui les «consomment» au même titre que les drogues. Patrick Lamontagne, qui a comparu au palais de justice de Saint-Jérôme sous des accusations de possession de stupéfiants et de drogues dans le but d'en faire le trafic, aurait recruté sa clientèle dans un cégep et une polyvalente de la région de Sainte-Thérèse. Au cours d'une perquisition effectuée chez le prévenu, les policiers provinciaux et municipaux de Sainte-Thérèse, ont saisi deux grammes de PCP, cinq buvards (acide), 23 contenants de décapant, tous vides sauf un, et plusieurs sacs de plastique contenant des résidus de poudre blanche.

DONS IN MEMORIAM

■ La Société pour les enfants handicapés du Québec a officiellement annoncé hier sa participation en qualité de partenaire majeur à la création de Dons In Memoriam du Québec, un regroupement d'une douzaine d'organismes de charité qui s'est donné comme mandat de développer les dons commémoratifs à l'échelle du Québec. Les partenaires croient pouvoir réduire au maximum les frais de campagne et d'administration en éliminant les dédoublements qu'engendreraient des campagnes distinctes.



SEULS LES LECTEURS DE LA PRESSE SAURONT QUEL PRIX VOUS AVEZ PAYÉ VOTRE 320i 1995.

SEULEMENT 396 $* PAR MOIS

N'allez surtout pas le répéter parce que vous allez faire des jaloux. Avec un tarif de location aussi bas, 396 $* par mois, rarement la BMW 320i n'aura été aussi abordable.
Mais hâtez-vous. Pour un temps limité, pour aussi peu que 396 $* par mois, vous pouvez mettre la main sur la voiture qui fait tourner toutes les têtes.
Passez vite chez un des concessionnaires BMW du Grand Montréal.

Montréal
Canbec Automobiles Inc.
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
731-7871

Laval
Boulevard St-Martin Auto Inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
667-4343/Mtl 343-3412

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert Inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
695-6662/343-3413

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard, Rive Sud 445-4555
Montréal 875-4415

*Offre de location à 396 $ par mois limitée aux modèles 320i 1995 de base, en stock seulement, faites par l'entremise des services financiers BMW sur l'approbation du crédit. Taxes, transport, preparation, immatriculation, enregistrement et assurances en sus. Un dépôt de garantie de 1 mois de location sera exigé. Des frais de 12 ¢ le km seront exigés après 2 000 km par mois. Prix de location basé sur un acompte de 6 600 $ ou l'équivalent en échange et un terme de 36 mois avec option-rachat. Cette offre se termine le 31 décembre 1994. Pour de plus amples renseignements, passez vite voir l'un de vos concessionnaires BMW du Grand Montreal.

Doré et Bourque toujours à égalité, dit un nouveau sondage

PAUL ROY

■ Dimanche, le maire de Montréal s'appellera Jean Doré ou Pierre Bourque. Mais il risque de régner sur un conseil divisé. Surtout s'il s'appelle Jean Doré.

Le suspense continue.

Un sondage CROP-*La Presse* réalisé entre les 27 et 30 octobre, soit le week-end dernier, place à nouveau les deux principaux candidats à la mairie de Montréal à égalité.

Après répartition des indécis (15 p.cent) et des discrets (six p.cent), Jean Doré, candidat du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), récolte 42 p.cent des intentions de vote; Pierre Bourque, de Vision Montréal (VM), en récolte 39 p.cent; Jérôme Choquette, du Parti des Montréalais (PM), 11 p.cent et Yolande Cohen, de la Coalition démocratique-Montréal écologique (CDME), sept p.cent.

Une marge d'erreur de quatre p.cent rend donc impossible d'établir qui, de M. Doré ou de M. Bourque, l'aurait emporté au moment du sondage, fait à une semaine de l'élection.

D'autant plus que si on ne considère que les électeurs les plus susceptibles d'aller voter (60 p.cent des répondants au sondage), c'est Pierre Bourque (42 p.cent) qui prend la tête devant Jean Doré (39 p.cent).

Notons que si 60 p.cent des Montréalais allaient effectivement voter, dimanche, ce serait en soi une performance digne de mention. En 1990, seulement 35 p.cent des électeurs s'étaient présentés aux urnes. Le taux de participation a été de 49,8 p.cent au scrutin de 1986, qui a chassé le Parti civique de l'hôtel de ville et porté Jean Doré et le RCM au pouvoir.

Par rapport au sondage CROP-*La Presse* mené du 12 au 17 octobre, on note que la proportion d'électeurs discrets ou indécis a diminué, passant de 27 p.cent à 21 p.cent. Entre les deux sondages, Jérôme Choquette a perdu sept points, que se sont répartis Jean Doré (trois), Pierre Bourque (deux) et Yolande Cohen (deux).

Les partis

Si aucun des deux principaux candidats à la mairie n'arrive à se démarquer, il en va différemment de leurs partis. Celui de M. Bourque, Vision Montréal, semble en effet devancer le RCM de Jean Doré.

Ainsi, après répartition des indécis (39 p.cent), 41 p.cent des électeurs favoriseraient le candidat de Vision Montréal dans leur district; 33 p.cent voteraient pour le candidat du RCM; 13 p.cent pour celui du Parti des Montréalais; huit p.cent pour celui de la Coalition démocratique-Montréal écologique et cinq p.cent pour un autre candidat.

Ce qui fait dire à Claude Gauthier, vice-président et directeur de la recherche chez CROP, que Jean Doré risque plus d'être «minoritaire» que son adversaire. Cela présuppose toutefois une répartition à peu près égale des opinions déclarées dans les 51 districts.

Satisfaction

Entre les deux sondages, également, le taux de satisfaction à l'endroit de l'administration municipale et du maire Jean Doré a baissé. De 61 p.cent à 54 p.cent dans le premier cas; de 49 p.cent à 46 p.cent dans le deuxième.

On note que les propriétaires sont moins portés à se déclarer satisfaits, à la fois du maire Doré (37 p.cent) et de son administration (44 p.cent), que les locataires (51 p.cent et 59 p.cent).

Ce clivage entre propriétaires et locataires se remarque également dans les intentions de vote à la mairie, les premiers favorisant Pierre Bourque (47 p.cent) par rapport à Jean Doré (33 p.cent), et les seconds préférant Jean Doré (46 p.cent) à Pierre Bourque (36 p.cent). Toutefois, 33 p.cent seulement des répondants sont propriétaires.

Par ailleurs, les hommes se rangent en plus grand nombre dans le camp Doré (44 p.cent à 37 p.cent), les femmes préférant légèrement le candidat Bourque (42 p.cent à 40 p.cent). Les francophones répartissent leurs appuis à peu près également entre les deux candidats en tête (43 p.cent à Jean Doré et 42 p.cent à Pierre Bourque), tandis qu'anglophones et allophones se rangent dans le camp Doré dans une proportion de 40 p.cent à 34 p.cent.

Enfin, les 18-34 ans favorisent Jean Doré (43 p.cent à 35 p.cent) mais sont moins susceptibles d'aller voter que leurs aînés, qui répartissent leurs appuis à peu près également entre MM. Doré et Bourque.

SONDAGE CROP-*LA PRESSE*

LES INTENTIONS DE VOTE À LA MAIRIE

	Tous		Très probable d'aller voter*	
	12/17 oct.	27/30 oct.	12/17 oct.	27/30 oct.
Jean Doré	39 %	42 %	37 %	39 %
Pierre Bourque	37 %	39 %	40 %	42 %
Jérôme Choquette	18 %	11 %	17 %	12 %
Yolande Cohen	5 %	7 %	5 %	7 %
Autres	2 %	**	1 %	**

*Ceux qui sont fermement décidés à aller voter ** Moins de 0,5%

Infographie *La Presse*

SATISFACTION À L'ÉGARD DE L'ADMINISTRATION DORÉ

Dans l'ensemble, diriez-vous que vous êtes très satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt insatisfait(e) ou très insatisfait(e) de l'administration actuelle de Montréal?

	12-17 oct. 1994 %		27-30 oct. 1994 %	
Très satisfait	7	61	5	54
Plutôt satisfait	54		49	
Plutôt insatisfait	23	33	24	37
Très insatisfait	10		13	
Ne sait pas	7		8	

En général, diriez-vous que vous êtes très satisfait(e), plutôt satisfait(e), plutôt insatisfait(e) ou très insatisfait(e) du maire Doré?

	12-17 oct. 1994 %		27-30 oct. 1994 %	
Très satisfait	7	49	6	46
Plutôt satisfait	42		40	
Plutôt insatisfait	28	42	27	43
Très insatisfait	14		16	
Ne sait pas	9		11	

Infographie *La Presse*

INTENTION DE VOTE AU CONSEIL MUNICIPAL

Pour le poste de CONSEILLER MUNICIPAL de votre district à l'Hôtel de ville, avez-vous l'intention de voter pour un candidat de ?

	Vision Montréal %	RCM %	Parti des Montréalais %	CDME %	Autres%	NSP-PR%
Total	**25**	**20**	**8**	**5**	**3**	**39**
Déclarés	41	33	13	8	5	–
Vote très probable	42	32	12	9	4	–
SELON VOTE À LA MAIRIE						
BOURQUE	**81**	7	6	4	1	–
DORÉ	8	**74**	10	6	3	–
CHOQUETTE	15	2	**58**	8	17	–
COHEN	20	13	6	**51**	10	–
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT						
Propriétaire	**50**	26	14	6	5	–
Locataire	**36**	**37**	13	10	4	–

Infographie *La Presse*

INTENTION DE VOTE À LA MAIRIE

(selon diverses caractéristiques)

	Doré %	Bourque %	Choquette %	Cohen %	NSP-PR %
Sexe					
Masculin	44	37	10	8	(16)
Féminin	40	42	13	5	(25)
Âge					
18-34	43	35	12	8	(14)
35-54	40	42	11	8	(21)
55+	43	42	12	4	(28)
Langue d'usage					
Français	43	42	9	7	(18)
Anglais, autre	40	34	18	7	(26)
Occupation du logement					
Propriétaire	33	47	15	6	(23)
Locataire	46	36	10	8	(19)

Infographie *La Presse*

Méthodologie du sondage

■ Les résultats du sondage reposent sur 824 entrevues téléphoniques effectuées du 27 au 30 octobre 1994. Le questionnaire comprenait environ une douzaine d'informations et la durée moyenne des entrevues complétées a été évaluée à cinq minutes.

Les répondants ont été choisis à l'aide d'une grille de sélection aléatoire parmi les personnes de 18 ans et plus résidant dans les ménages sélectionnés et aptes à répondre aux questions en français ou en anglais.

L'échantillon de ménages a été tiré selon la méthode «probabiliste» des listes publiées des abonnés du téléphone de la ville de Montréal.

Sur les 1 320 numéros de téléphone jugés valides, 824 entrevues ont pu être complétées pendant la période allouée au sondage, soit un taux de réponse de 62 p.cent.

Parmi les personnes interviewées, 444 étaient des femmes et 380 des hommes; 554 ont mentionné que le français était la langue la plus souvent parlée à la maison et 270 ont mentionné l'anglais ou une autre langue.

Lors de leur compilation, les résultats furent pondérés sur la base des statistiques du recensement de 1991, afin de refléter la distribution de la population adulte de Montréal selon le sexe, l'âge et la langue d'usage des répondants.

D'un point de vue statistique, un échantillon de cette taille est précis à quatre points près, 19 fois sur 20.

Jeanne-Mance

La lutte risque d'être plus serrée que jamais dans Jeanne-Mance

ÉRIC TROTTIER

■ La lutte risque d'être plus serrée que jamais cette année dans le district de Jeanne-Mance, près du centre-ville, où au moins trois candidats sérieux s'affrontent.

Disons-le tout net: le conseiller Michel Prescott, qui a claqué la porte du RCM il y a deux ans, a encore beaucoup de chances d'être réélu.

Même s'il est indépendant.

D'abord parce que son organisation lui est demeurée fidèle, ne laissant que des miettes au candidat du RCM, Perry Niro. Ensuite, parce que Prescott est une véritable «vedette» dans Jeanne-Mance, un «p'tit gars du quartier», habile politicien et beau parleur.

«J'ai quitté le RCM par respect pour les contribuables, rappelle d'entrée de jeu celui qui est conseiller depuis 12 ans dans ce district. Jean Doré et Léa Cousineau avaient une attitude très arrogante, cynique. Ils se disaient qu'en imposant les hausses de taxes d'un seul coup, les électeurs oublieraient avant les élections...»

Il a donc décidé de refaire sa vie... politique.

«M. Bourque m'a approché, mais son leadership ressemble trop à celui de Jean Drapeau. La Coalition démocratique? Ils ne se battent que pour l'opposition. M. Choquette aussi m'a fait des propositions...»

— Et ça ne vous a pas intéressé?

— Bien sûr que non! rétorque-t-il en s'esclaffant.

Le candidat Prescott, à 48 ans, offre à ses concitoyens le «pouvoir» du conseiller indépendant: «Les conseillers indépendants ont une bien plus grande marge de manoeuvre que ceux qui s'en remettent toujours à leurs chefs. Moi j'ai la liberté et le pouvoir de dire ce que je pense.»

Il prétend avoir réglé le cas des bars qui poussaient partout comme des champignons dans le quartier; au cours des quatre prochaines années, il entend livrer bataille pour redonner aux citoyens les services de base.

Celui qui risque de l'empêcher de poursuivre cette tâche, Robert Keaton, une autre «vedette» de Jeanne-Mance, ne croit pas qu'on puisse «gagner un match de hockey en jouant seul».

Conseiller du RCM de 1974 à 1976, le professeur Keaton a troqué sa chemise d'Alliance-Québec pour celle de Vision Montréal. Lui aussi habile politicien, il aime rappeler que Michel Prescott a fait partie de l'administration Doré pendant plus de six ans.

«Prescott se vante d'avoir freiné l'émergence des bars et des billards dans le quartier. Mais la moitié des 91 bars du disctrict ont été ouverts pendant qu'il était conseiller!» dit M. Keaton.

À son avis, les conditions générales de vie dans Jeanne-Mance se sont détériorées depuis quatre ans. Malpropreté, places commerciales abandonnées, insécurité générale, tout y passe: «Les gens déplorent le manque de services. L'administration Doré-Prescott a été irresponsable, négligente. Vision Montréal va y remédier, et très rapidement», affirme-t-il.

Il souhaite doubler les collectes de déchets sur les artères commerciales comme le boulevard Saint-Laurent. Il veut aussi faire construire des édifices de stationnement, augmenter les patrouilles policières à pied, installer un meilleur éclairage dans certaines parties du quartier.

Le troisième candidat d'envergure dans le district est plus connu dans Jeanne-Mance qu'ailleurs. Dimitri Roussopoulos, un éditeur de 58 ans, est lui aussi un vieux militant de la gauche, qui a terminé la course électorale de 1990 au deuxième rang, derrière Michel Prescott, avec un peu plus de 20 p.cent des voix.

Membre fondateur de Montréal Écologique, il a participé ce printemps aux négociations qui ont mené à la fusion avec la Coalition démocratique.

Pragmatique, Roussopoulos parle d'abord de sécurité; il veut régler une fois pour toutes le problème de l'intersection des avenues du Parc et des Pins, véritable barrière entre le centre-ville et la montagne, que les piétons ne peuvent traverser qu'à leurs risques et périls.

«En 1990, Prescott avait promis de s'en occuper, mais il ne l'a pas fait», dit-il avec dépit.

Il souhaite également diminuer la circulation automobile dans les rues résidentielles du district, faire avancer le dossier de l'habitation sociale.

Pour sa part, le candidat du RCM, Perry Niro, 33 ans, a hérité d'une organisation complètement... désorganisée. Il admet volontiers que le départ de Prescott ne lui a pas rendu la tâche facile: «C'est la saignée sur le terrain. Mais on rebâtit l'équipe, on reprend nos affaires en mains», affirme Niro, le seul candidat à ne pas résider dans le district.

Son cheval de bataille: l'environnement. Il veut étendre la collecte sélective à tout le quartier et créer un mini-centre de tri et de récuperation des déchets. Il compte également mettre sur pied, de concert avec les tenanciers de débits de boisson, une espèce d'Opération nez rouge qui fonctionnerait à longueur d'année et qui aurait pour objectif de vider le quartier après les heures de fermeture des bars.

Nicolas Landré, 26 ans, est le dernier candidat à se présenter dans Jeanne-Mance, pour le Parti des Montréalais. Habitant le quartier depuis cinq ans, se présentant comme un avocat (il est inscrit au Barreau canadien mais pas à celui du Québec), il est le «candidat-poète» du district.

«Jeanne-Mance, c'est à la fois le Quartier latin de Paris et Greenwich Village à New York. Il y a une vie intellectuelle si incroyable ici. Je veux faire de ce quartier le centre artistique de Montréal», plaide-t-il.

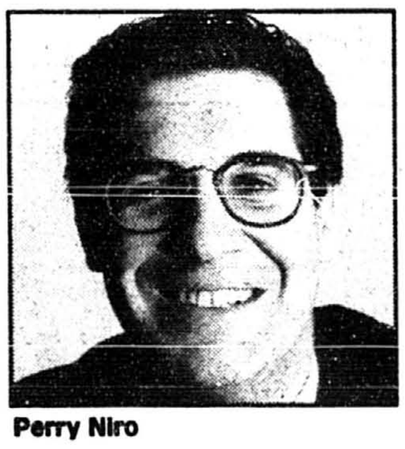
Pour le reste, le candidat Landré, qui a milité pour le Parti conservateur et le PQ, partage les idées de son chef, auquel il voue une admiration sans bornes: «Choquette a l'image d'un gros méchant loup, mais cette image ne correspond pas à la réalité, dit-il. C'est plutôt un bon gestionnaire, et il lance de vrais débats, il parle des vrais problèmes.»



Michael Keaton



Nicolas Landré

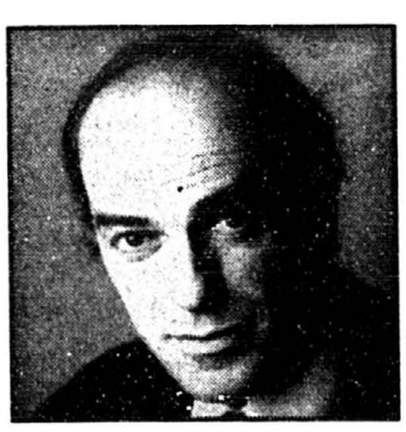


Perry Niro

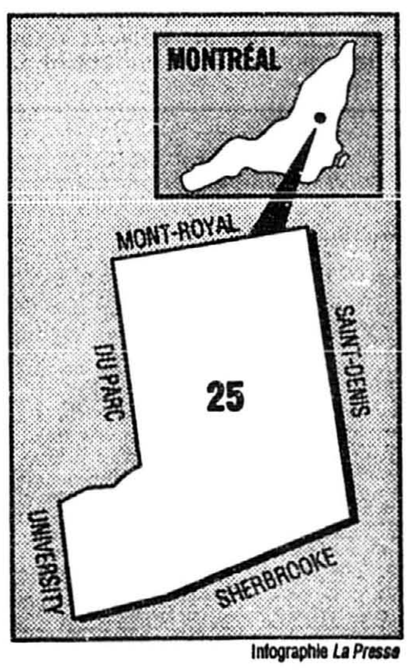


Dimitri Roussopoulos

■ Situé en plein coeur de Montréal, Jeanne-Mance est l'un des quartiers les plus denses de la ville, avec ses 14000 habitants au kilomètre carré (comparativement à 5700 ailleurs), l'un des plus cosmopolites aussi, avec une jeune population; enfin, plus de 40 p.cent des résidants ont entre 20 et 34 ans.



Michel Prescott



Infographie *La Presse*

ÉLECTIONS MUNICIPALES 94

Finet voit un désastre pour Longueuil si Gladu est élu

GEORGES LAMON

■ Pendant que Claude Gladu, favorisé à 38 p. cent par le sondage Crop-*La Presse* jubile, et que Gisèle Hamelin garde toujours une confiance inébranlable en ses chances de l'emporter, Jacques Finet, lui, n'hésite pas à parler de «désastre pour la ville» si Gladu est élu.

Voilà le tableau qu'on peut dresser des ractions après avoir communiqué avec les trois aspirants-maires à l'élection de Longueuil du 6 novembre.

Rappelons que le sondage réalisé la semaine dernière, avec une marge d'erreur de 4 p. cent, donne Gladu en tête avec 38 p. cent, suivi de Finet avec 30 et Hamelin avec 29.

Évidemment Claude Gladu, se référant au sondage fait récemment pour son parti, le Parti municipal de Longueuil et qui le donnait gagnant à 42 p. cent, se dit «très heureux du résultat» tout en insistant sur le fait qu'il «faut demeurer prudent». Au cours d'un entretien avec *La Presse*, Claude Gladu a précisé qu'il avait senti «le vent changer de bord, la semaine dernière». Il a noté que les Longueuillois qu'il rencontrait lui faisaient remarquer que Finet avait eu sa chance et n'en avait pas profité, il était reparti en abandonnant les citoyens.

«Cela a joué en ma faveur», croit-il. Certes, il reconnaît toutefois que «rien n'est encore gagné» et que l'important est de «faire sortir le vote».

Gisèle Hamelin

Gisèle Hamelin, elle, n'est pas «plus bousculée qu'il ne faut» par le résultat du sondage. D'autant que les résultats que son équipe a obtenu sur le terrain, sont à l'inverse de ceux du sondage Crop-*La Presse*: ils donnent 38,5 p. cent en sa faveur et 30 p. cent pour ses adversaires.

«Ça ne m'arrête pas, je suis toujours aussi confiante de l'emporter, a-t-elle commenté. Ça me donne davantage d'énergie. C'est la population qui va réagir, elle ne voit pas Gladu à la mairie. Et puis Gladu et Finet, c'est la même chose. Si Gladu est élu, la discorde et l'instabilité vont se poursuivre à Longueuil.»

Par ailleurs, la réaction en chaîne des électeurs pourrait aussi, à son avis, faire que certains d'entre eux pencheront de son côté, en disant: «Plutôt Hamelin que Gladu». Et puis elle ne serait pas étonnée que des conseillers de l'Alliance de Longueuil se rangent de son côté, à la toute fin.

Jacques Finet

Quant à Jacques Finet, c'est par voie de communiqué qu'il a fait connaître sa réaction. Pour lui, l'élection de Claude Gladu serait «un désastre pour la ville». Il parle de «blocage systématique» de l'administration, une diminution de l'influence de Longueuil dans la région et en particulier sur la restructuration prochaine de la grande région métropolitaine.

«Il est clair, note-t-il dans son communiqué, qu'un conseil majoritairement contre le maire Gladu serait un obstacle au développement harmonieux de la ville et à la sclution des problèmes qui la confrontent. Notamment la relance économique, la lutte à la pauvreté et la tarification du transport en commun.»

Au sujet de Mme Hamelin, qui estime-t-il, «n'a aucune chance d'être élue et encore moins ses candidats», il croit que ce serait un vote perdu qui ne servirait qu'à faire élire Gladu. C'est donc, selon lui, son parti qui est «la seule force cohérente face à l'administration actuelle représentée par Claude Gladu».



Les personnes qui ont une maladie mentale,
les accepter, c'est fondamental.
Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux

RÉSULTATS loto-québec

La Poule aux Oeufs d'or

Tirage du 94-11-02

1er numéro		2e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
394108	10 000 $	866256	10 000 $
94108	1 000 $	66256	1 000 $
4108	100 $	6256	100 $
108	10 $	256	10 $
08	5 $	56	5 $
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
39410	1 000 $	86625	1 000 $
3941	100 $	8662	100 $
394	10 $	866	10 $
39	5 $	86	5 $

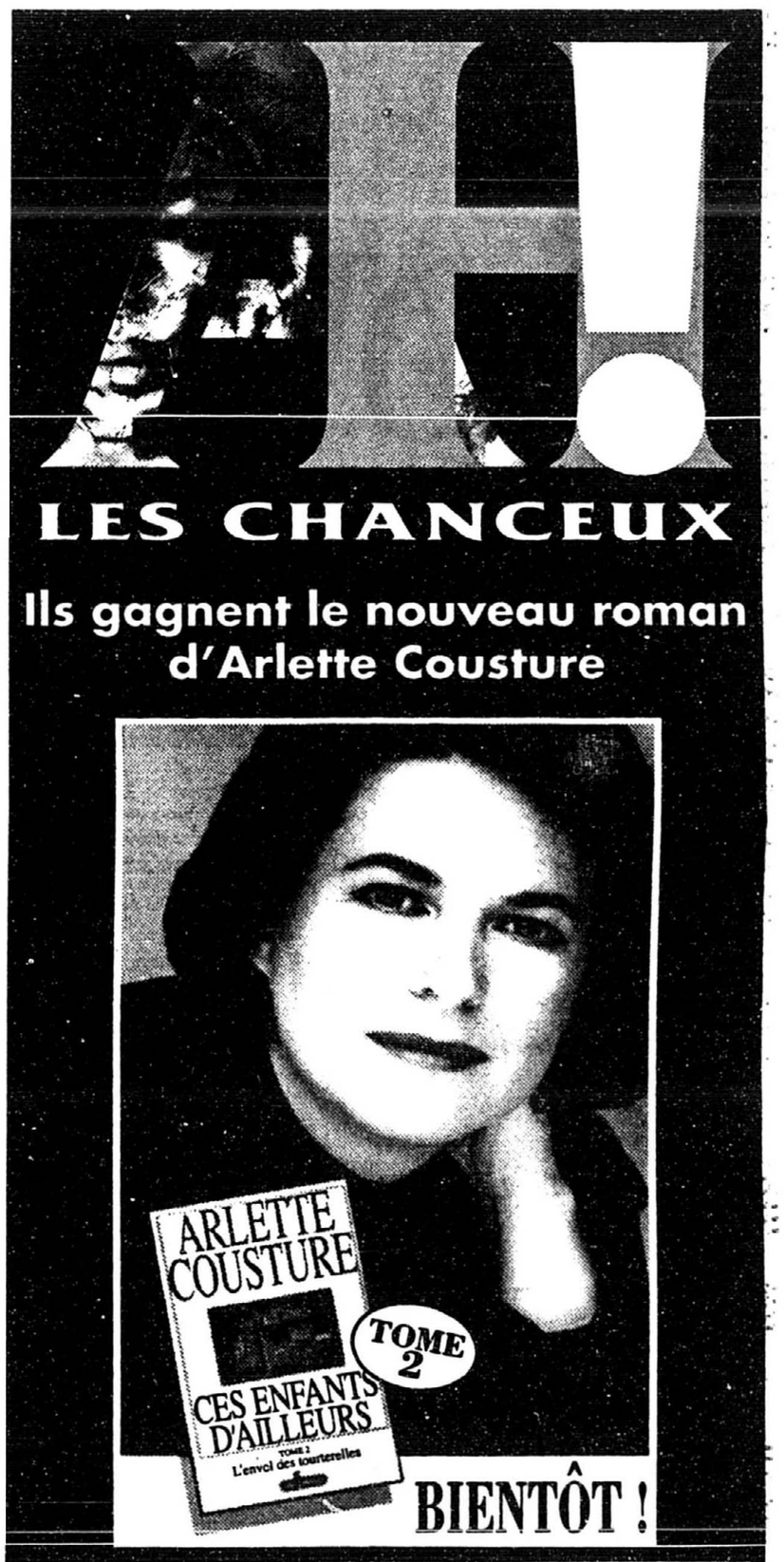
3e numéro		4e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
812481	10 000 $	574000	100 000 $
12481	1 000 $	74000	1 000 $
2481	100 $	4000	100 $
481	10 $	000	10 $
81	5 $	00	5 $
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
81248	1 000 $	57400	1 000 $
8124	100 $	5740	100 $
812	10 $	574	10 $
81	5 $	57	5 $

Banco — Tirage du 94-11-02

1	7	11	14	17
24	27	30	34	38
40	41	42	43	46
57	58	61	63	66

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



Voici les chanceux d'aujourd'hui :

Mme St-Jean de Berthierville	no 210531S03
Mme Cyr de Saint-Léonard	no 210660C00
M. Roy de Dollard-des-Ormeaux	no 210861R10
Mme Campeau de Montréal	no 226076C00
M. Bourdon de Pointe-aux-Trembles	no 225264B06
M. Kyritsis de Longueuil	no 237014K00
M. Poliseno de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	no 237027P00
M. Goyet de Saint-Laurent	no 237449G04
M. Laliberté de Deux-Montagnes	no 242320L03
Mme Michaud de Boisbriand	no 243088M03
M. Séguin de Repentigny	no 245113S02
Mme Ladouceur de Saint-Jean	no 260805L06
M. Courchesne de Saint-Hubert	no 264124C03
M. Chapel de Saint-Hubert	no 264225C01
M. Spénard de Saint-Bruno	no 286554S02

Jusqu'au 12 novembre, nous publierons quotidiennement les noms de 15 abonnés de *La Presse*.
Ces chanceux recevront le livre d'Arlette Cousture ainsi que deux billets pour le Salon du livre de Montréal.

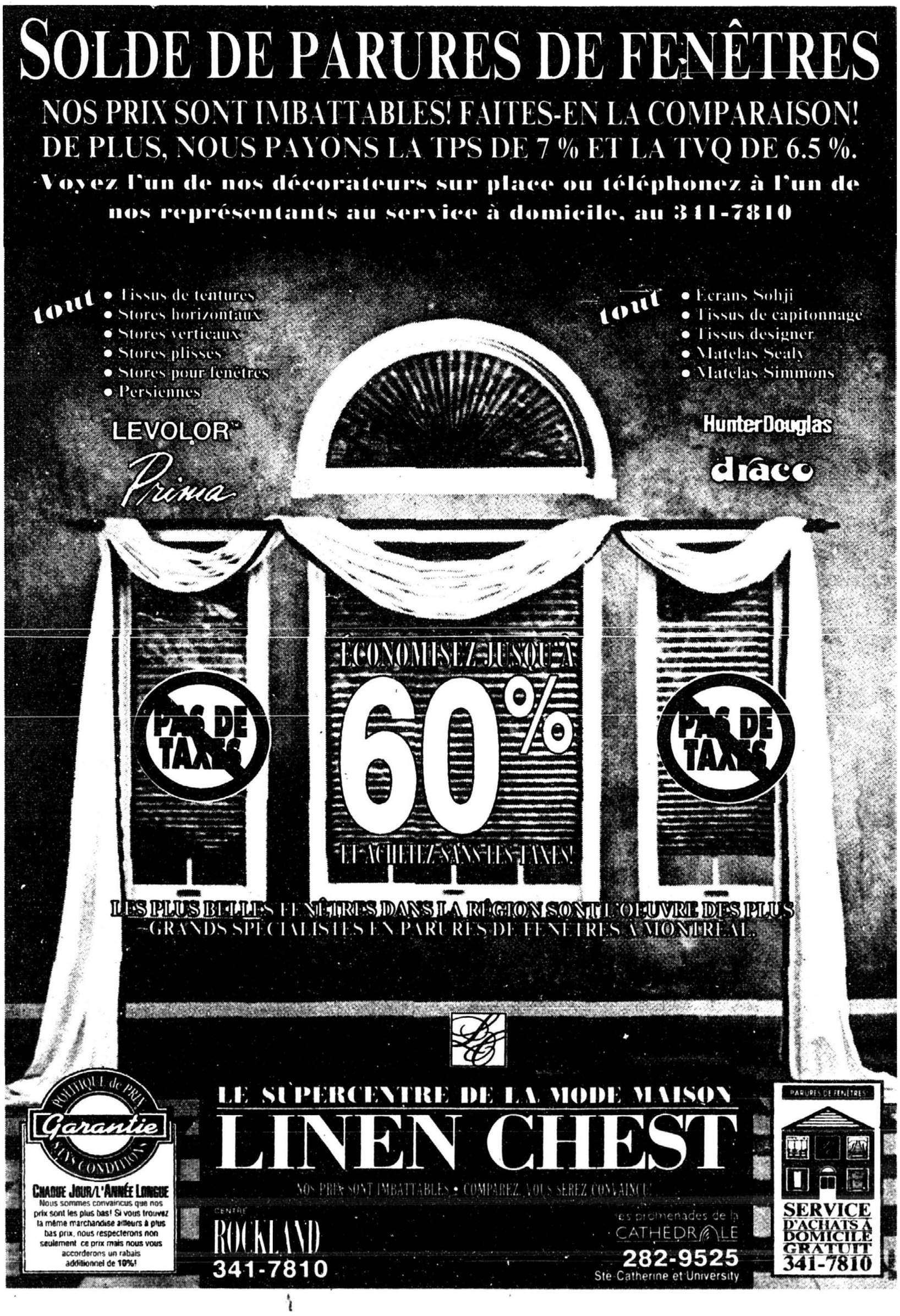
La valeur totale des prix offerts est de 6,651 $.
Les règlements sont disponibles à *La Presse*.

Pour «participer» il suffit de s'abonner à

La Presse

285-6911

J2161302



ÉLECTIONS MUNICIPALES 94

Bourque et Choquette clouent les paramunicipales au pilori

Les deux adversaires du maire Doré l'ont vivement attaqué sur ce dossier au cours d'un débat

CLAUDE-V. MARSOLAIS

■ Le maire Jean Doré a été vivement attaqué hier par ses deux principaux adversaires, Pierre Bourque et Jérôme Choquette, sur le dossier des sociétés paramunicipales qui a lourdement endetté la Ville de Montréal.

Au cours d'un débat midi organisé à l'agora de la place Ville-marie par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le chef de Vision Montréal, Pierre Bourque, est passé à l'attaque en accusant l'administration Doré d'avoir haussé d'un tiers la dette de Montréal avec les sociétés paramunicipales. « Montréal a investi 506 millions depuis huit ans dans ces sociétés ; cela n'a pas de bon sens de se suppléer ainsi à l'entreprise privée. Il faut que cela cesse et c'est notre intention d'encourager plutôt un partenariat avec l'entreprise privée. »

Le chef du PM, Jérôme Choquette, l'a appuyé en disant que la dette des paramunicipales s'élève déjà à un milliard de dollars comparativement à 2,2 milliards pour la dette de la Ville. « Il faut vendre l'immobilier, l'administration n'a pas à jouer de rôle dans ce secteur », a-t-il lancé en se disant toutefois d'accord avec la décision de Montréal d'avoir investi dans le club de baseball des Expos.

Le maire Jean Doré s'est défendu en disant que l'implication financière de la Ville dans le centre de commerce mondial avait été décidée par l'administration Drapeau-Lamarre et son administration n'avait que rempli les engagements dans ce dossier.

Par ailleurs, il a plaidé vigoureusement en faveur du dossier de Faubourg-Québec en affirmant que la Ville avait obtenu le terrain à bon prix (10 millions) des deux sociétés ferroviaires CN-CP. Selon lui, en revendant les terrains à des promoteurs immobiliers, comme la parcelle de terrains en construction à la société Gazaille pour quatre millions, Montréal va récupérer à long terme son investissement.

Il a été appuyé par la candidate Yolande Cohen de la Coalition démocratique Montréal écologique qui a déploré un peu l'attitude du secteur privé. « D'un côté, on se plaint de l'action du secteur public mais d'un autre côté tout ce que le secteur privé a fait c'est d'obtenir la gérance du stationnement. Si on n'avait pas la Société d'habitation et du développement urbain, qui s'occuperait des logements sociaux ? Qui va suppléer à l'absence du secteur privé dans ce domaine ? »

Sécurité d'emploi

Signalant que les salaires des fonctionnaires municipaux ne reflétait pas la réalité du marché, M. Jérôme Piché de la Jeune Chambre de Commerce a demandé aux candidats s'il n'y avait pas lieu d'abolir la sécurité d'emploi des fonctionnaires. Aucun des candidats n'a osé appuyer une proposition aussi drastique.

M. Doré a été obligé d'expliquer que la sécurité d'emploi des fonctionnaires avait été accordée, il y a 50 ans, pour mettre fin au népotisme et au favoritisme dans l'embauche à la Ville. « On ne va pas retourner à ces temps-là. Ce qu'il faut, c'est plutôt un nouveau contrat social qui va accroître la productivité des employés et leur temps de travail ». Il a révélé que l'écart des salaires des cols blancs de la ville avec les mêmes catégories d'emploi dans le secteur privé s'était rétréci, passant de 15 pour cent en 1990 à 10 pour cent en 1994.

Le candidat Bourque a plutôt penché pour l'amélioration de la performance de la fonction publique montréalaise. À cette fin, il mettrait plutôt sur pied des programmes de formation afin que les fonctionnaires soient plus efficaces et plus adaptés aux nouvelles technologies.

Bien que Jérôme Choquette trouve les syndicats trop forts, il estime que son parti n'a pas l'intention de faire des chômeurs. Il s'en est plutôt pris au plancher d'emploi des cols bleus (4000) et envisage même un affrontement avec la partie syndicale pour y mettre fin. Le chef du PM a causé toute une surprise en révélant que les pompiers avaient obtenu une augmentation salariale de 9 pour cent lors de leur dernier contrat. M. Doré a démenti la nouvelle en disant que leur salaire était gelé en 1994, qu'ils avaient obtenu une hausse de 2 pour cent en 1995, mais que dans certains cas, un processus d'arbitrage était en cours dont on ne connaît pas l'issue.

Quant à Mme Cohen, elle a préconisé le dégraissage dans la fonction publique et a mis l'accent sur la mobilité du personnel et la décentralisation administrative.

SEARS
Attendez-vous à plus

4 jours seulement
Jeudi, vendredi, samedi et dimanche
Les 3, 4, 5 et 6 novembre 1994

DÉJOUEZ LA TPS
Sears déduira du montant de votre achat total un montant équivalent à la TPS.
sur tous les meubles** et gros électroménagers
**À l'exclusion des meubles de jardin et de bébés



599,99 Ens. 1 pl.. Sears ord. 1399,98
AU PLUS BAS PRIX DE L'ANNÉE!
Rabais 50% . Ens. de matelas Andromeda^MC à ressorts ensachés. Ferme ou extra ferme. Série N° 73980
2 pl. Sears ord. 1699,98...749,99
G 2 pl. Sears ord. 1899,98....849,99
Ens. TG 2 pl. aussi en réclame

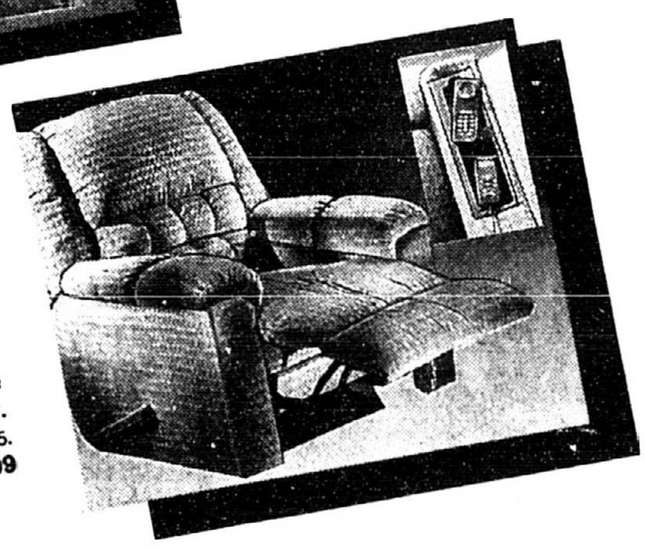


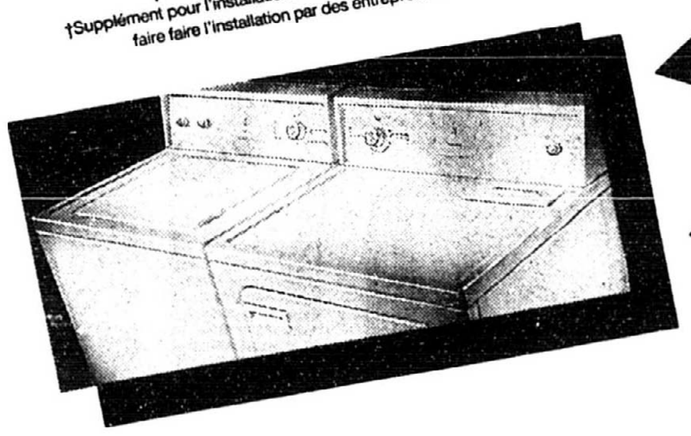
▲ 448$ Sears ord. 499,99
AU PLUS BAS PRIX DE L'ANNÉE!
Rabais 50$. Lave-vaisselle Kenmore^MD 24" à encastrer† à lavage sur 3 niveaux, distributeurs de détergent et d'agent de rinçage. Panier de luxe pour couverts. 4 cycles. N° 75330.
†Supplément pour l'installation. Dans la plupart des régions, Sears peut faire faire l'installation par des entrepreneurs qualifiés.



▲ RABAIS 100$
Cuisinière électrique Kenmore^MD 30" à 2 éléments serpentins de luxe de 6" dont 1 pour mijotage. Mise en marche électronique à temps différé. Nettoyage facile. N° 65050.
Sears ord. 799,99. Ch.....698$

▶ RABAIS 100$
AU PLUS BAS PRIX DE LA SAISON!
Fauteuil inclinable Wall-a-way^MD 'Galaxy' à téléphone intégré dans une section sous l'accoudoir. Cordon 6' pour brancher sur prise murale. Table escamotable, pliante et espace de rangement sous l'accoudoir. Série N° 41695.
Sears ord. 999,99. Ch...899,99





◀ AU PLUS BAS PRIX À CE JOUR!
Rabais 80$. Laveuse Kenmore^MD de très grande capacité à agitateur Dual-Action^MD et filtre à charpie autonettoyant. 3.05 pi. cu. Tout blanc. N° 44532.
Sears ord. 679,99. Ch.....598$

◀ AU PLUS BAS PRIX À CE JOUR!
Rabais 70$. Sécheuse Kenmore^MD de très grande capacité, 7.0 pi. cu. Choix de 2 températures, Soft Heat^MD, grille de séchage. Tout blanc. N° 84532.
Sears ord. 469,99. Ch.....398$

Avec la carte Sears, rien à payer avant mars 1995
SUR TOUS LES MEUBLES**, ENS. DE MATELAS, GROS ÉLECTROMÉNAGERS, ASPIRATEURS ET MACHINES À COUDRE
PAS d'acompte à verser PAS de taxes à payer à l'avance PAS d'achat minimum PAS d'intervention d'un tiers pour le crédit
*L'offre s'applique à tous les meubles**, ensembles de matelas, gros électroménagers, aspirateurs et machines à coudre, sur approbation du service du crédit. 25$ de frais d'administration. Cette offre prend fin dimanche le 20 novembre 1994. Cette offre ne s'applique pas aux achats par catalogue et aux articles soldés des centres de liquidation. Détails en magasin.*

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR JUSQU'AU 13 NOVEMBRE 1994, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Pointe-Claire:** 694-8815, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444, **St-Georges de Beauce:** 228-2222. Copyright Canada, 1994, Sears Canada Inc.
Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

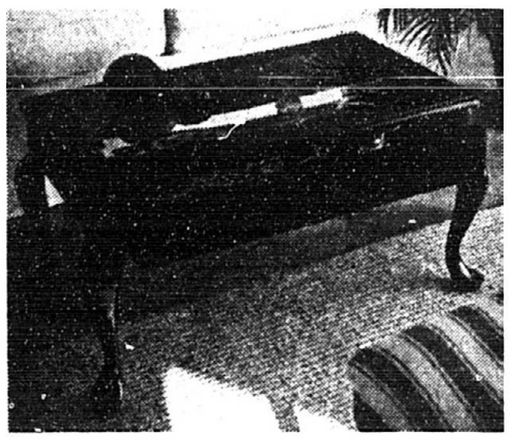
DERNIÈRE CHANCE

SUR PLUS DE 20 ARTICLES SUPPRIMÉS DE LA GAMME– UNE FOIS VENDUS, ILS DISPARAÎTRONT À JAMAIS!

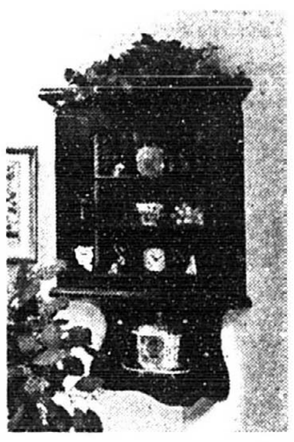
LES ARTICLES OFFERTS EN DERNIÈRE CHANCE SONT DES ARTICLES SUPPRIMÉS DE LA GAMME VENDUS À FORTS RABAIS, JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS. ILS SONT INDIQUÉS EN MAGASIN PAR LE SYMBOLE DU SABLIER.



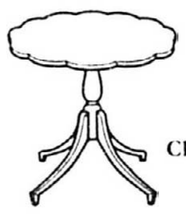
99$
Cour. 129 $
TABLE D'APPOINT RÉGENCE



199$
Cour. 289 $
TABLE DE SALON À BIBELOTS REINE ANNE



199$
Cour. 279 $
ÉCOIGNURE À VITRINE



99$
Cour. 139 $
TABLE CHANTOURNÉE

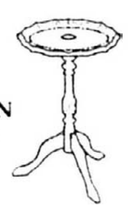


169$
Cour. 219 $
DESSERTE ANGLAISE



229$
Cour. 329 $
4 TABLES À TÉLÉ AVEC SUPPORT

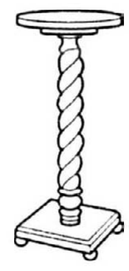
49$
Cour. 59 $
GUÉRIDON À VIN ANGLAIS (vert)



149$
Cour. 289 $
BAR DE CAMPAGNE D'OFFICIER ANGLAIS



99$
Cour. 139 $
GUÉRIDON À PLANTE DE STYLE «ÉLISABÉTHAIN»



Le choix peut varier selon le magasin. Demandez notre catalogue de Noël gratuit. Nous acceptons MasterCard, Visa et American Express

Le centre Eaton de Montréal 844-8498 • Ville Mount-Royal Centre Rockland 344-4688
Centre Fairview Pointe Claire 694-4266 • Les Promenades Saint-Bruno 441-0987
Les Galeries d'Anjou 352-7696

La Compagnie Bombay MD

ÉLECTIONS MUNICIPALES 94

Chertsey est mise en tutelle quatre jours avant le vote

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ «C'est comme si une bombe venait de m'éclater en plein visage», a dit hier le maire sortant de Chertsey, Guy Leclerc, très secoué par l'annonce du ministre des Affaires municipales de décréter la mise en tutelle de cette localité, à quatre jours des élections municipales.

Dans une communication émanant du bureau du ministre Guy Chevrette, il est indiqué que la situation est tellement grave que le dossier des vérificateurs du ministère a été transmis au bureau du ministre de la Justice afin d'étudier la pertinence de déposer des poursuites au criminel contre les élus et les fonctionnaires de Chertsey. Cette municipalité du comté de Joliette, dans la région de Lanaudière, a une population permanente est de 3000 habitants.

«Les vérificateurs du gouvernement m'ont dit avant de quitter l'hôtel de ville qu'ils avaient noté de légères erreurs administratives, mais rien de plus. Que le ministre était pour entrer en communication avec moi et me fournir la liste des sujets à corriger. Et voilà que plusieurs mois plus tard, sans me prévenir, on me frappe...», a déclaré M. Leclerc qui quitte la politique municipale après avoir été maire de Chertsey durant 10 ans.

Pétition de 600 noms

Le 14 juillet 1993, une pétition de 600 signatures de résidants de Chertsey dénonçant l'administration municipale était déposée au ministère des Affaires municipales, alors dirigé par Claude Ryan.

Dans les mois suivants, des vérifificateurs étaient dépêchés dans cette localité et un rapport était soumis au ministère des Affaires municipales.

Hier, le conseil des ministres adoptait un décret qui mettait la municipalité de Chertsey sous le contrôle de la Commission municipale du Québec. Le ministre Chevrette a du même coup fait savoir que la CMQ enverrait dès demain les commissaires chargés de la tutelle.

Un communiqué révèle que les observations recueillies par les services du ministère des Affaires municipales ont fait ressortir de nombreux manquements aux lois municipales ainsi que l'absence ou l'insuffisance de politiques et pratiques administratives appropriées, notamment en matière de transactions intervenues entre élus et la municipalité, d'octroi de contrats, d'autorisation préalable, d'engagement et de paiement des dépenses, de certifications de crédits disponibles, de délégation de pouvoirs, de présentation et de diffusion de l'information financière, de radiation de comptes de taxes et d'attribution de subventions.

«Malgré la tenue d'élections municipales le 6 novembre prochain, précise-t-on, il est apparu urgent pour le gouvernement d'agir de la sorte. De fait, l'importance, la gravité et la multitude des irrégularités constatées obligeaient une telle décision.

«Les nombreux contribuables qui avaient dénoncé certaines irrégularités commises par leur administration municipale devaient être informés de cette situation avant même les prochaines élections. Le gouvernement en est venu à la conclusion que la gestion administrative et financière de la municipalité de Chertsey était inconciliable avec ce que ses contribuables étaient en droit de s'attendre de leurs élus et officiers municipaux.»

Candidate inéligible à Greenfield Park?

GEORGES LAMON

■ La campagne électorale de Greenfield Park continue de susciter la polémique. Après la publication d'un pamphlet anonyme dénonçant Mireille Carrière, c'est au tour de cette dernière de contre-attaquer.

Hier en conférence de presse, elle a dénoncé une candidate de l'équipe adverse, Nathalie Godbout, qui, selon des vérifications faites par son avocat Jean-Jacques Rainville, serait inéligible puisqu'elle résiderait dans cette municipalité depuis moins de 12 mois. Selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il faut résider dans la municipalité depuis au moins 12 mois.

Candidate à la mairie de Greenfield Park, Mireille Carrière a reproché à son adversaire Robert Turbyne d'avoir omis de vérifier si Mme Godbout ne contrevenait pas à la Loi électorale.

Selon Mme Carrière, lors du recensement fait les 29, 30 et 31 août, Nathalie Godbout ou un membre de sa famille aurait déclaré au recenseur ne pas résider à Greenfield Park depuis 12 mois.

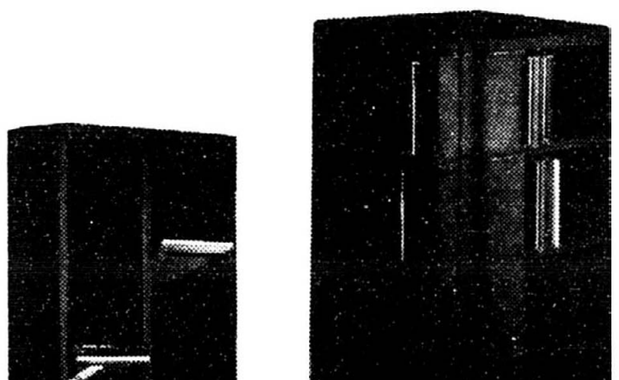
«Pourquoi M. Turbyne n'a-t-il pas pris les moyens nécessaires pour vérifier l'honnêteté des déclarations de ses candidats», a demandé Mme Carrière.

De son côté, la présidente des élections de Greenfield Park, Me Carole Leroux, a précisé hier à *La Presse*, que si un candidat répondait aux questions du formulaire prévu à cette fin, elle ne pouvait rejeter sa candidature. «Je n'ai pas à juger ni à faire enquête si cette personne a répondu aux questions, a-t-elle précisé. Jusqu'à preuve du contraire elle est candidate.» Pourtant, la Sûreté du Québec a fait enquête sur Mme Nathalie Godbout.

Robert Turbyne, l'un des quatre candidats à la mairie, ne voit pas de problème et assure qu'elle restera au sein de son équipe.

La principale intéressée, Nathalie Godbout, soutient qu'elle est résidante de Greenfield Park depuis 1993, et qu'elle possède des baux de location de logement pour le prouver. Si elle n'a pas fait de changement d'adresse immédiatement en déménageant, c'est qu'elle faisait adresser sa correspondance chez ses parents en attendant de s'établir définitivment avec son mari à Greenfield Park. «J'ai d'ailleurs donné une photocopie de ces baux à la Sûreté du Québec avec mes explications écrites. Ce que je vois c'est que Carrière se sent menacée et essaie par tous les moyens de m'écarter.»

Réveillez les voisins!



A
rabais $20 ch. B
49.95 ch.
80.95

Technics
D 799.95
50 WATTS PAR CANAL

Panasonic
E 549.95
20 WATTS PAR CANAL

rabais $30
189.95
219.95

D) **Mini chaîne stéréo SC-CH90T** avec changeur CD rotatif à 3 disques. Processeur de champ musical. 1318106
E) **Mini chaîne SC-CH60** avec changeur à 3 CD, deux platines et 2 fonctions de minuterie. 1318105

Micro chaîne CDM-1706 avec lecteur CD, magnétophone et enceintes. 13-1268



109.95

Tourne-disque semi-automatique à courroie. Retour automatique du bras après la lecture. Sélecteur de vitesse et contrôle de pas. 42-8300

C
rabais $40
289.95
329.95

A) **Carrousel** pouvant contenir jusqu'à 192 CD. Pivote facilement sur sa base. 42-8242
B) **Colonne de rangement** pour 132 CD. 42-8231.
C) **Mini chaîne CDM-8802** avec CD programmable, magnétocassette à 2 platines et AM/FM stéréo. 13-8205



269.95

Mini chaîne CDM-8880 AM/FM avec CD et magnéto à deux platines. Fonction de copie à grande vitesse. 13-8105



39.95

Pré-ampli stéréo pour les amplis sans prises pour les tourne-disques à cartouche magnétique. 42-2111

Si votre tourne-disque joue mal, c'est le temps de remplacer votre aiguille ou votre cartouche. Passez chez Radio Shack pour trouver celle qu'il vous faut!

RIEN À PAYER AVANT 90 JOURS
Sur achats de plus de $250 faits avec une carte de crédit Radio Shack. Demandez les détails.

+ INTERTAN CANADA LTÉE
Radio Shack
L'endroit totalement branché



DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit Radio Shack vous permet de faire vos achats sans tarder
Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques
Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches

Expire le 26 nov. 94

Le BAPE retient la technique du four Ogden pour éliminer les BPC

ÉRIC CLÉMENT

■ La technologie du four Ogden, de la firme Cintec, est retenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour éliminer les BPC entreposés à Manic-2, Saint-Basile-le-Grand et Shawanigan-Sud.

Le BAPE veut que la population soit associée à des essais de démonstration.

Considérant la technologie Ogden comme efficace et sécuritaire, le BAPE va dans le même sens que le gouvernement précédent qui avait accordé en janvier 93 à la firme Cintec, de LaSalle, détentrice de cette technologie mobile, un contrat de 20,8 millions de dollars pour détruire ces produits toxiques.

Compte tenu du rapport du BAPE, rendu public hier, le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Jacques Brassard, a déclaré que cela permettra « une prise de décision rapide » de sa part, soit au plus tard, début décembre.

Les comités de vigilance des municipalités concernées avaient exprimé des réserves quant à la fiabilité de la technologie Ogden, dite « à lit fluidisé circulant », pour détruire des substances liquides contenant un haut pourcentage de biphényls polychlorés (BPC) et des appareils électriques contaminés.

Comme ces comités demandaient à être étroitement associés aux essais de démonstration de cette technologie, le BAPE abonde dans le même sens, estimant que « l'acceptation sociale » du procédé Ogden sera acquise lorsque des tests auront prouvé sa sécurité.

Le BAPE observe que le syndrome « pas dans ma cour » a vécu, les citoyens étant d'accord pour que la décontamination s'effectue sur place, en autant qu'ils prennent part à la surveillance et au contrôle de la qualité du procédé de destruction.

La commission propose donc que le professionnel que BPC-Québec prévoit engager pour cette surveillance et ce contrôle relève d'un regroupement formé de BPC-Québec, des comités de vigilance et de représentant de la santé des régions concernées, comme cela a déjà été fait dans la MRC de Manicouagan.

Le BAPE propose donc de décontaminer les condensateurs électriques contaminés avec le solvant Décontaksolv et de recycler le métal. L'incinérateur mobile Ogden sera utilisé pour les substances liquides et les sols.

Le maire de Saint-Basile-le-Grand, M. Bernard Gagnon, estime que la rapport du BAPE « va dans le bon sens » compte tenu que des essais vont « enfin » être réalisés. Mais le porte-parole du comité de vigilance de Manicouagan, M. Sylvain Ouellet, a des craintes quant à l'efficacité du four Ogden.

« Cette technologie a été testée sur des produits solides en Alaska et à San Diego, pour des concentrations d'environ 1 p. cent, dit-il. Les 30 conteneurs de Manic-2 renferment des produits liquides dont la concentration peut atteindre 83 p. cent de BPC et des condensateurs où le pourcentage est supérieur à 43 p. cent. Ma crainte repose sur le fait qu'Ogden n'a jamais été testé au Canada sur ce type de produits. »

M. Gérald Murray, l'ingénieur de SNC-Lavalin qui travaille pour Cintec, estime que ces craintes ne sont pas fondées et que le four Ogden correspondra à la solution souhaitée pour éliminer de façon sécuritaire tous les produits contaminés au BPC.

L'élimination définitive des BPC est un engagement électoral du Parti québécois qui avait promis « d'agir vite ». Le Parti libéral avait aussi pris l'engagement de détruire les BPC issus de l'incendie d'un entrepôt de Saint-Basile-le-Grand, en 1988.

La consultation publique menée par le BAPE avait été considérée par M. Jacques Parizeau comme de la poudre aux yeux et une manipulation de l'opinion publique.

L'actuel premier ministre avait promis d'éliminer la totalité des 20 500 tonnes de BPC qui se trouvent sur le territoire du Québec.

Il privilégiait la technologie Vesta, déjà testée par Hydro-Québec, alors que SNC s'était associée à Vesta Technologies, laquelle firme avait versé 25 000 $ au comité de vigilance de Manicouagan.

Dans le rapport du BAPE, les auteurs écrivent d'ailleurs qu'il est « surprenant que SNC ait préféré s'associer, au moment de répondre à l'appel d'offres, avec Cintec qui était détenteur d'une technologie beaucoup moins connue ».

Pour le ministre Brassard, les premiers essais de la technologie Ogden pourraient débuter à la fin de l'hiver à Manic-2, car il faudra laisser la firme Cintec installer son équipement. « Et si la technologie ne satisfait pas aux exigences de la population, alors on envisagera d'autres solutions, car ce qui prime avant tout, c'est la dimension sociale de ce problème », ajoute-t-il.

Décontamination des lagunes de Mercier : Québec prié d'agir

ÉRIC CLÉMENT

■ Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) recommande au ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) de bonifier son projet de restauration des lagunes contaminées de Mercier en tenant compte des suggestions apportées par la consultation populaire qui a eu lieu d'avril à octobre.

Le maire de Mercier, M. Alain Desjardins, et la Coalition décontamination Mercier sont satisfaits du rapport du BAPE mais demeurent prudents ; ce dossier embarrassant date de... 25 ans.

Rappelons que le site est situé à Mercier, au sud-ouest de Montréal, non loin de Châteauguay. La contamination provient de l'utilisation autorisée entre 1968 et 1972 d'anciennes carrières comme lagunes d'emmagasinage de 170 000 m3 de résidus huileux par la compagnie Lasalle Oil Carriers inc.

Le gouvernement privilégiait une restauration des anciennes lagunes et des zones contaminées par ces dernières, à partir d'une étude effectuée par des experts internationaux. Dans son rapport rendu public hier, le BAPE précise qu'il a également analysé deux autres propositions : l'une, présentée initialement par le ministère alors qu'il enjoignait le propriétaire actuel des lieux, Laidlaw, de décontaminer les terrains ; et l'autre, proposée par Laidlaw, en réaction aux exigences du MEF.

Compensation financière

Le BAPE conclut à la nécessité de réviser la stratégie privilégiée par le MEF de façon à y inclure les mesures souhaitées par la population. Il suggère de procéder à des analyses plus poussées de la stratégie à adopter et met de l'avant l'extraction des déchets huileux et des contaminants « les plus directement accessibles ».

Il souligne que la décontamination de l'eau souterraine est une entreprise de longue haleine dont les résultats « restent plus qu'incertains ». Pour le BAPE, la déréglementation du territoire où l'usage de l'eau est contrôlée est « prématurée ».

Il conseille de mettre en place un « mur de confinement » dans le sol pour entourer les sables et les graviers les plus contaminés, soit sur une superficie plus large que celle proposée par le comité d'experts du MEF.

- Il recommande que la gestion des travaux d'ingénierie sur le terrain soit confiée à une corporation municipale, telle que l'avait recommandé le maire de Mercier.
- Il propose aussi que la surveillance des travaux et l'information du public reviennent à un comité de vigilance regroupant des organismes régionaux et des citoyens concernés.
- Quant aux coûts de restauration, il recommande qu'ils soient assumés par les responsables de la contamination. Comme l'établissement de cette responsabilité est actuellement devant les tribunaux, il estime que le gouvernement devra, dans l'intervalle, « continuer de subventionner les municipalités, comme il l'a fait de 1972 à 1992 ».
- Le maire Desjardins rappelle qu'il a demandé 5,9 millions de dollars en compensation pour sa ville. « Quelque 87 p. cent de notre territoire est agricole, dit-il. Et nos 8 227 citoyens payent 850 000 dollars par année pour être branché au réseau d'aqueduc de Châteauguay. »
- Souhaitant que la population soit appelée à se prononcer sur les mesures à prendre, le BAPE est préoccupé par les délais de décontamination occasionnés par les longues procédures judiciaires. Il conseille au MEF de mettre en oeuvre les actions qui peuvent être conduites « indépendamment de la preuve sur les responsabilités » et d'essayer de parvenir à un règlement hors cour, « en faisant appel à la bonne foi des parties ».

Volonté politique

La balle est maintenant dans le camp du gouvernement. La Coalition décontamination Mercier estime d'ailleurs que ce dossier est un test pour le nouveau gouvernement québécois : « Cela prendra une volonté politique pour le résoudre, dit M. Gabriel Grégoire, porte-parole de la coalition. Le PQ aura-t-il une politique environnementale plus forte que le Parti libéral ? »

La Coalition pense cependant qu'une commission d'enquête est nécessaire « car Laidlaw a aggravé le problème » et elle ne voit pas comment on pourra extraire de la terre contaminée autour de l'incinérateur, « alors qu'on nous dit qu'il pourrait alors tomber dans le trou. »

Le ministre Jacques Brassard a expliqué à *La Presse*, hier, qu'il était au courant du problème et qu'il allait examiner les recommandations du BAPE. « C'est un problème complexe. Mais les conclusions du BAPE peuvent être modifiées ou améliorées. En tout état de cause, nous allons nous atteler à reprendre le versement de compensations à la Ville de Mercier, un processus interrompu depuis 1992. »

SOLDE DE TAPIS PERSANS
1968 1994

Voulez-vous voir la plus grande collection de tapis de Perse en Amérique du Nord? Voulez-vous voir un choix de tapis, carpettes et tapis de passage, dans tous les motifs et toutes les teintes, comme vous cherchiez mais ne trouviez pas ailleurs?



LE VENDREDI 4 NOVEMBRE — de 10 h à 21 h
LE SAMEDI 5 NOVEMBRE — de 9 h à 18 h

Voulez-vous voir la collection que le président de notre compagnie, en collaboration avec H.A.M. d'Iran et l'Association iranienne du tapis au Bazar de Téhéran, a choisie avec soin au cours des quatre derniers mois?

Voulez-vous voir une collection de plus de 2 500 pièces rassemblées sous un même toit et offertes

À DES RABAIS ALLANT JUSQU'À 50% DU PRIX COURANT

Voulez-vous voir une collection provenant de l'exposition de tapis de Perse tenue à Téhéran au mois d'août 1994 et que des gens de partout au monde ont visitée? Vous devez absolument voir notre exposition! Par exemple:

- Qum de soie 16' x 16' et Qum de soie Mir-Mehdi 10' x 13', à voir à tout prix.
- Kashan semi-antique, Sarouk, Mashhad et Tabriz impérial, ainsi qu'un Kazak antique
- La plus belle collection de Torkman et tapis tribaux

Vous verrez également la plus grande collection de tapis de Perse, dans des dimensions allant de 2' x 2' à 12' x 18', et des tapis de passage allant jusqu'à 37' de longueur (tapis de passage en soie jusqu'à 22' de longueur). Plus des centaines de tapis tribaux, sacs, sacoches de selle, et les plus beaux Klims.

Les experts sont unanimes: un tapis de Perse doit être acheté d'un marchand réputé. La solide réputation de House of Persian Rugs, établie à Calgary depuis 26 ans, parle d'elle-même et les prix, nous le garantissons, sont les plus bas au pays. Ne ratez pas cette exposition avant que nous la présentions dans d'autres villes à travers le Canada.

EXEMPLES DE BAS PRIX
Tapis de Perse authentiques

Tabriz 7' x 10'	1 850 $
Balouch 3' x 5'	145 $
Mashhad 10' x 16'	3 800 $
Sarouk 10' x 13'	2 800 $

HÔTEL DE VILLE, VILLE MONT-ROYAL, 90, AV. ROOSEVELT

Une division de Keshmiri Holdings Co. Ltd. Calgary

J2156567

Tapis d'Orient pour les plus exigeants. Au service des Canadiens depuis 1968

Toute la semaine, jusqu'à 20% de rabais sur la lingerie.

Pendant l'événement Tout est à prix fous

À L'ACHAT DE 1 **10%** DE RABAIS

À L'ACHAT DE 2 **15%** DE RABAIS

À L'ACHAT DE 3 **20%** DE RABAIS



Comprenant la nouvelle collection Elita

Camisole à armature.
Modèle 5800. 15 $
Culotte à jambes échancrées.
Modèle 4060. 6 $
Maillot.
Modèle 5500. 23 $
Choix incomplet de modèles dans certains magasins.

PRIME: à l'achat d'une camisole et d'une culotte Elita ou d'un maillot Elita, vous recevrez, sans frais supplémentaires, un pain de savon Elita de 100 g. Une prime par personne. Offre en vigueur jusqu'au 12 novembre 1994.

Vendus à ou par tous les magasins Eaton. Rayon des dessous, 609.
Venez ou composez: **284-8484**

Jusqu'au 6 novembre
eaton la solution extra pour Noël 94
TOUT EST À PRIX FOUS

EATON
1234 5678 9012
TIMOTHY EATON

EATON
ARGENT REMIS SI LA MARCHANDISE NE SATISFAIT PAS

Mode, chaussures, accessoires et lingerie pour femmes.
Sauf exceptions. Tous les détails en magasin.

Affaire Barnabé : une poursuite civile intentée sous peu

MARCEL LAROCHE

■ À moins d'un changement de dernière minute, les membres de la famille de Richard Barnabé, ce chauffeur de taxi victime de brutalité policière, intenteront sous peu une poursuite civile contre le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

Sans vouloir préciser le montant figurant sur les documents actuellement en préparation, Me Pierre Goulet, l'avocat mandaté par la famille Barnabé, a indiqué hier à *La Presse* que le tout allait être soumis à la Cour supérieure, au plus tôt le 29 novembre ou au plus tard le 5 décembre, au palais de justice de Montréal.

« Il s'agit d'une poursuite qui va faire du bruit puisqu'elle remet en cause tout le système policier... Il ne reste que quelques technicalités à régler », a ajouté l'avocat lavallois qui représente Richard Barnabé depuis le début des procédures, en décembre 93.

Le dépôt des poursuites civiles pourrait coïncider avec la reprise, le mardi 29 novembre, de l'enquête préliminaire des six policiers de la CUM accusés de voies de fait ayant causé des lésions corporelles au chauffeur de taxi Richard Barnabé.

Les accusés sont Pierre Bergeron, 40 ans, André Lapointe, 30 ans, Michel Vadeboncoeur, 24 ans, Karl Anderson, 24 ans, Louis Samson, 31 ans, et Manon Cadotte, 24 ans, tous des policiers de la CUM suspendus sans salaire depuis leur mise en accusation, au mois de janvier 1994.

L'enquête présidée par le juge Joel Guberman, de la Cour du Québec, s'était poursuivie pendant cinq jours, au début de juillet 1994, avant d'être reportée au 29 novembre prochain.

Placé dans une cellule du poste 44 de la police de la CUM, l'homme de 39 ans aurait été passé à tabac avant que des ambulanciers d'Urgences Santé ne soient appelés une demi-heure plus tard à le transporter à l'hôpital, dans un état comateux.

Malgré tous les soins prodigués, Richard Barnabé n'est jamais ressorti de ce profond coma, les médecins ayant diagnostiqué des traumatismes irréversibles au cerveau.

Près de dix mois après son arrestation, le chauffeur de taxi se trouve toujours dans un état neuro-végétatif, à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, dans le nord de Montréal.

Patron de l'AMARC coupable de conduite en état d'ébriété

YVES BOISVERT

■ M. Jean Émond, le directeur général de la Société du parc des Îles (anciennement l'AMARC, qui gère La Ronde), a été déclaré coupable d'avoir conduit son automobile avec des facultés affaiblies par l'alcool, hier.

Le juge Pierre Brassard, de la Cour du Québec, a cependant acquitté M. Émond de l'accusation d'avoir causé des lésions corporelles en conduisant ivre, car le lien entre l'accident d'automobile et l'ivresse du conducteur est loin d'avoir été prouvé.

Le 13 juillet 1992, vers 1 h 20 du matin, M. Émond, 54 ans, de l'île des Soeurs, qui revenait d'un party à l'occasion d'un feu d'artifice à La Ronde, perd la maîtrise de sa Passat dans la tristement célèbre courbe Craig, sur le pont Jacques-Cartier. Il pleuvait à torrent. La voiture de M. Émond a fait un tête à queue et est allée percuter une voiture qui roulait en sens inverse. Dans l'accident, le couple dans la voiture percutée a subi des blessures légères.

Les témoignages des premières personnes arrivées sur les lieux et ceux des policiers concordent : M. Émond avait une forte haleine d'alcool, les yeux rougis et un comportement étrange. L'alcootest a révélé la présence de 130 mg d'alcool par 100 ml de sang, soit 50 mg de plus que ne le permet la loi.

La culpabilité de M. Émond ne fait donc aucun doute quant à ses « facultés affaiblies », de dire le juge Brassard. Cependant, étant donné l'état de la chaussée, recouverte de plusieurs millimètres d'eau, étant donné qu'on n'a pas démontré qu'il a commis quelque excès de vitesse ou imprudence dans sa conduite, le ministère public n'a pas prouvé hors de tout doute raisonnable que l'accident était dû au fait qu'il était en état d'ébriété.

Le dirigeant, qui avait eu l'étonnante idée d'offrir des billets de La Ronde aux policiers de la Sûreté du Québec qui l'ont arrêté, connaîtra sa peine le 21 novembre.

Cracks de l'informatique arrêtés

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Une douzaine de jeunes cracks de l'informatique de la région de Québec se sont faits prendre hier « la main sur le clavier » après une enquête inusitée de la Sûreté du Québec.

Ces faussaires de l'ère moderne utilisaient le code d'accès 1-800 d'une entreprise américaine pour aller de babillards électroniques en banques de données à travers l'Amérique du Nord.

L'escouade des crimes économiques de la SQ du district de Québec a effectué hier matin 11 perquisitions dans des résidences privées et une autre dans une résidence étudiante du campus de l'université Laval.

Les policiers ont saisi une douzaine d'ordinateurs, des disques rigides, des logiciels ainsi qu'une impressionnante pile de disquettes qui ont servi à frauder Centocor, une entreprise pharmaceutique de la Pennsylvanie.

Entre août 1993 et mars dernier, les 12 compères se sont servis au moins 1 600 fois du numéro d'accès secret au réseau 1-800 de Centocor. Le groupe, composé de 11 hommes et une femme, a ainsi coûté au bas mot 50 000 $ à Centocor.

UNIPNEU

VOS SPÉCIALISTES DU PNEU

PLUS DE 70 DÉTAILLANTS À TRAVERS LE QUÉBEC

PNEUS TALON INC. 2607, rue Diab Saint-Laurent	**CENTRE DE PNEUS BOISSELLE INC.** 8997, boul. Pie-IX, Montréal	**SERVICE D'AUTO STE-ROSE INC.** 171, boul. Curé-Labelle Ste-Rose, Laval.	**D & G AUTOMOBILES LTÉE** 1664, boul. des Laurentides Vimont, Laval
PNEUS FREDETTE & FILS INC. 6661, rue Sherbrooke Est (Coin boul. Langelier) Montréal	**PNEUS ANDRÉ TOUCHETTE INC.** 8910, boul. Saint-Laurent (Au nord du boul. Métropolitain) Mtl	**S.P. RADIAL SERVICE INC.** 275, boul. Curé-Labelle Chomedey, Laval	**LES ALIGNEMENTS DESJARDINS INC.** 2220, Avenue Benny Montréal

AUTRES RÉGIONS

CENTRE DU PNEU ST-CONSTANT INC. 77, rue Saint-Pierre, Saint-Constant	**ST-JÉRÔME BANDAG INC.** 430, boul. Lajeunesse O., Saint-Jérôme	**LES PNEUS MARCHAND INC.** 384, rue Beaudry Nord, Joliette	**PNEUS MACDONALD INC.** 197, rue de la Forge, Saint-Eustache
PNEUS RÉGIONAL BOUCHERVILLE INC. 96, boul. Industrie, Boucherville.	**SERVICE DE PNEUS LAVOIE OUTAOUAIS INC.** 156, rue De Varennes, Gatineau	**VULCANISATION ROYALE LTÉE** 2500, rue des Cascades E., Saint-Hyancinthe	**PNEUS LEMAY INC.** 6010, boul. Taschereau Brossard

En route vers de plus hauts sommets

INFO PNEU
Si vos pneus sautillent, s'usent sur les rebords extérieurs, crissent, cela indique qu'il faut vérifier la pression d'air de ceux-ci.

AUTRES SPÉCIALITÉS:
FREINS
AMORTISSEURS
ALIGNEMENT

PNEUS UNIMAX



BLIZZAK DE BRIDGESTONE

Sécurité... à tout prix!

2153679 - A20

BLIZZAK



Gemini
Lits superposés
Simple/Simple
199

$20
PIN VÉRITABLE
TABLE DE CHEVET
avec l'achat d'un lit en pin

UNE SEMAINE SEULEMENT!

Breeson
Lit simple
139.95

Gemini
Lits superposés
Simple/Double
329.95



idomo
Une Valeur Réelle

Quantité limitée sur certains articles.

MONTRÉAL
9090 Cavendish
(514) 735-6425
Lun., Mar. 10h-18h
Mer. à Ven. 10h-21h
Samedi 9h-17h

FERMÉ LE DIMANCHE

L'AMOUR AURA-T-IL RAISON DE SA FOI?

MOURIR D'AMOUR

Au début du siècle, Irène doit choisir entre sa foi en une religion qui proscrit les plaisirs de l'amour et sa santé qui lui interdit d'autres enfants. Qu'adviendra-t-il de son mariage?
Voyez « UN FIL À BÂTIR », le quatrième épisode de *MOURIR D'AMOUR*.
Avec Yves Soutière et Lydia Andrei.

Ce soir 19 h 30
C â b l e 8



Présenté par SATURN

Radio Québec *Ouvrez, vous verrez.*

En prison pour avoir tourmenté un avocat

YVES BOISVERT

■ Considérant la gravité du crime et le fait que l'accusé a continué à menacer sa victime même après avoir été accusé, le juge Paul-Marcel Bellavance, de la Cour supérieure, a condamné hier Roman Wusaty à quatre ans et demi d'emprisonnement pour avoir tenté d'extorquer un avocat bien connu de Montréal.

Entre décembre 1992 et février 1993, Wusaty, 34 ans, de Roxboro, avait fait une série d'appels de menace de mort à cet avocat criminaliste de premier plan, exigeant de lui 49000$ à défaut de quoi il serait abattu.

Ayant mis la police de la CUM dans le coup, l'avocat a piégé Wusaty, qui est venu prendre livraison d'un paquet de faux billets et s'est fait épingler aussitôt.

Me Lucie Dufresne, de la Couronne, a insisté hier devant le juge Bellavance sur le traumatisme et le stress subis par la victime. L'avocat a en effet témoigné de son désarroi et de l'angoisse dans laquelle il a vécu pendant trois mois.

Me Dufresne a cité une cause de la Cour d'appel où un homme sans antécédent judiciaire avait été condamné à six ans de pénitencier. Elle a aussi insisté sur le fait que Wusaty s'est grossièrement parjuré devant le jury, prétendant que l'avocat (dont le nom est frappé d'une ordonnance de non-publication) était de mèche avec lui et avait organisé toute l'affaire pour se faire de la publicité. Par cette défense, Wusaty continuait de se servir de sa victime jusqu'au procès dans le but de se faire acquitter, a-t-elle plaidé.

Me Dufresne réclamait huit ans d'emprisonnement pour Wusaty. Wusaty, incarcéré depuis sa condamnation, samedi, proposait une simple probation.

Le juge Bellavance a jugé bon de s'écarter de ces deux suggestions. Il a considéré l'absence de casier judiciaire de Wusaty, un ex-bagagiste d'un transporteur aérien congédié pour insubordination en 1993. Il a considéré la violence psychologique du crime (punissable au maximum par l'emprisonnement à perpétuité). Il a aussi considéré le fait que l'accusé a poursuivi ses menaces même après son arrestation et a fixé la peine à 54 mois.

La planification familiale, j'en fais mon affaire.
La planification financière, j'en discute avec INVESTORS.

Sylvie Bernier



C'est facile d'avoir le sourire sur une photo de famille. Guili-guili, un flash et c'est fait !

Pour obtenir un portrait financier qui vous sourit aujourd'hui comme demain, il faut plus qu'un flash ! Le mieux à faire est de consulter **INVESTORS.**

INVESTORS possède une connaissance approfondie et une vision globale du domaine financier.

De plus, il planifie et applique efficacement tous les moyens d'atteindre le plus sûrement vos objectifs financiers.

Il n'est jamais trop tard pour faire appel à **INVESTORS**, mais le plus tôt est encore le mieux.

Groupe Investors
Une société de la Corporation financière Power
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE

Pour avoir plus de renseignements et pour connaître le bureau le plus près de chez vous, faites dès aujourd'hui, le téléphone le plus payant de votre vie :

1 800 644-7707

Procès du Dr Bissonnette : la mère de la victime s'effondre en larmes

YVES BOISVERT

■ Quand on lui a demandé ce qu'elle a fait, en apercevant le docteur Marc Bisonnette sur le point de violer sa fille, la femme de 47 ans s'est effondrée en larmes.

« J'aurais pu donner des coups de pied, j'aurais pu faire quelque chose... » disait avec regret la mère de la patiente de 28 ans que Marc Bissonnette est accusé d'avoir agressée sexuellement sous anesthésie.

Au septième jour du procès du chirurgien plasticien de 39 ans, devant le juge Pierre Brassard, de la Cour du Québec, au palais de justice de Montréal, la mère est venue confirmer une bonne partie du témoignage rendu par sa cousine.

Elle a en outre fourni dans son témoignage au moins deux détails incriminants supplémentaires : après « l'événement », les petites culottes de sa fille, qui avaient été enlevées, se trouvaient dans la salle d'opération (alors que l'opération ne concernait que les seins, et la fille n'était pas censée les enlever) ; apprenant que la mère l'avait « vu » commencer à agresser sa fille, le médecin lui a demandé si elle était la seule à avoir vu la scène.

La mère, qui s'occupe d'une famille d'accueil, s'était rendue, vers 22 h 30 , le 6 juillet 1993, à la clinique du docteur Bissonnette, au 6865, Sherbrooke est, à Montréal. Elle et sa cousine avaient convenu d'aller chercher C. après son opération pour remplacer deux prothèses mammaires.

La mère a expliqué, comme sa cousine, que les stores de la salle d'opération, située dans le sous-sol de l'immeuble de la clinique, étaient mal fermés et laissaient voir parfaitement ce qui s'y passait, ce soir-là.

Après avoir assisté, fascinée, à la fin de l'opération de sa fille (à partir du moment où le médecin a recousu ses seins), la mère est entrée dans la clinique, croyant l'opération terminée.

La mère, donc, se rend jusqu'à la porte accordéon qui donnait sur la salle d'opération, à l'intérieur de la clinique. Le docteur Bissonnette, à travers la porte, lui dit qu'il en a encore pour 20 minutes.

La mère ressort et dit à sa cousine, qui était toujours postée devant la fenêtre à regarder ce qui se passait, qu'elle s'en va fumer une cigarette dans la voiture en attendant que sa fille soit prête à être ramenée.

Mais elle n'a pas le temps de tourner le coin de l'immeuble que sa cousine l'interpelle. Elle retourne à la fenêtre. Sa cousine lui dit : « Tu vois-tu ce que je vois ? » deux fois avant qu'elle puisse répondre.

« Mon regard est sur ma fille. Son corps est complètement nu. Il n'y a plus de couverte (qui recouvrait le bas de son corps pendant l'opération) », dit la mère.

Puis, elle entend sa cousine qui parle d'un pénis. « Ma vision change de bord. J'ai vu son pénis (au médecin). Je l'ai vu tirer C., en la prenant en quelque part sur les jambes. Il l'a tirée vers lui (sur la table d'opération).

À partir de là, après avoir cru un moment que le médecin va prendre la patiente dans ses bras pour la transporter, elle voit son pénis et « fige ».

« C'est comme quand vous mettez une cassette vidéo dans la machine et que vous fixez l'image... Je suis restée figée avec cette image-là », a-t-elle dit à l'avocate de la Couronne, Me Hélène Di Salvo.

« Je vois son pantalon. Il y a une ouverture. Je vois son pénis. J'ai eu un choc. J'entends : vas-y ! Il va la pénétrer ! »

C'est au souvenir de son impuissance devant cette scène que la mère s'est mise à pleurer.

Mais finalement la mère vient à bout de « décoller de cette fenêtre. » Elle se rend à la salle d'opération, ouvre la porte accordéon et crie à Bissonnette : « Mon hostie, donne-moi ma fille ! » deux fois plutôt qu'une.

Le médecin répond qu'elle ne peut entrer parce que la salle est désinfectée. Il lui dit de passer par l'autre porte (celle de la salle de réveil, adjacente).

Pendant qu'elle est dans le corridor, le médecin la suit.

« Je lui ai dit : j'ai tout vu ce que t'as fait à ma fille ! »

— Est-ce que t'es seule à m'avoir vu ? demande le médecin qui « file pas trop, trop bien, à son regard », selon la mère.

— Non ! répond la mère.

La mère se retrouve dans la salle de réveil, où se trouvent les vêtements de sa fille. Elle cherche en vain ses petites culottes. Elle demande au médecin où elles sont. Le médecin demande la civière, pour ramener la fille, toujours endormie, dans la salle de réveil. Il la ramène et lui fait prendre un médicament par la bouche.

Le médecin dit d'attendre 15 minutes, par sécurité, avant d'emporter C., mais « vu l'événement, j'avais pas envie d'attendre », a dit la mère.

« J'ai demandé les petites culottes au docteur », a dit la mère. Le médecin est alors retourné dans la salle d'opération et est revenu avec les petites culottes, a dit la mère. Sa cousine, d'ailleurs, avait vu par la fenêtre le médecin revenir dans la salle de réveil avec « un linge blanc ». La mère a rhabillé sa fille. Elle l'a prise par la taille, lui a mis un bras par-dessus les épaules et l'a traînée dehors. Sa cousine est venue l'aider à sortir C. de la clinique.

Selon la mère, le médecin insistait pour que C. aille signer des documents en haut, même si elle était toujours dans les pommes.

Le procès reprend lundi avec la suite du témoignage de la mère.

RÉCOMPENSES ET PRIVILÈGES · RÉCOMPENSES ET PRIVILÈGES · RÉCOMPENSES ET PRIVILÈGES

Vous serez plus satisfait que jamais de votre séjour chez Travelodge.

Récompenses remarquables en moitié moins de temps.

Nous récompensons nos clients réguliers en leur offrant des avantages formidables. Et, grâce à notre offre «Récompenses remarquables en moitié moins de temps», vous pouvez les obtenir plus rapidement. Du 1er octobre au 31 décembre 1994, vous n'avez qu'à séjourner 10 nuits pour devenir un membre du niveau Récompenses «or» et recevoir les récompenses ci-dessous.

Des tarifs avantageux de 49 $ à 69 $

■ Votre 11e nuit est gratuite*
■ Appels locaux gratuits
■ Surclassement gratuit de Locations d'autos et camions Discount
■ Location d'auto gratuite de Alamo Rent A Car
■ Carte téléphonique prépayée gratuite pour l'interurbain

■ Plus une chance de gagner**
• L'utilisation gratuite d'une auto de Locations d'autos et camions Discount, ou...
• De 10 000 à 1 000 000 points du Club Z, ou...
• Votre choix de vacances Travelodge pour deux à Orlando ou San Francisco, ou un voyage pour assister à un événement sportif majeur, ou 5 000 $!

TALK IS $0SS. CLUB Z PARTENAIRE. Marque déposée de Zellers Inc. Discount Location d'autos et camions

Donc, grâce à Travelodge, vous pouvez maintenant recevoir les récompenses que vous méritez. Et, grâce à l'offre «Récompenses remarquables en moitié moins de temps» de Travelodge, vous pouvez les obtenir plus rapidement. Pour réserver, appelez-nous sans frais au numéro ci-dessous. Travelodge VOUS SEREZ SATISFAIT

1-800-578-7878

Maintenant, deux hôtels pour vous accueillir à Montréal • Hôtel Travelodge Laval - Nord de Montréal • Hôtel Travelodge - Montréal Centre

Offre de tarifs promotionnels : Les tarifs peuvent varier selon l'établissement et être légèrement plus élevés aux endroits de villégiature. Les réservations doivent être effectuées à l'avance. Cette offre n'est pas valide lorsque jumelée avec d'autres offres. Certaines périodes d'exception pourraient s'appliquer. Les tarifs promotionnels sont valides jusqu'au 31/12/94. L'offre «Récompenses remarquables en moitié moins de temps» : L'offre et les détails sont disponibles à tous les établissements participants Travelodge jusqu'au 31/12/94. Il n'est pas nécessaire que vos nuits soient consécutives ou au même établissement. *Aux établissements participants **Aucun achat ou séjour à l'hôtel n'est nécessaire pour jouer le jeu. Assujetti aux règlements officiels. Il faut avoir atteint l'âge de 21 ans pour jouer le jeu. Le jeu se termine le 31/12/95. Cette offre est nulle là où elle est interdite. Pour recevoir les règlements et une pièce de jeu gratuite, écrivez à : Travelodge Game, P.O. Box 5020, Farmingdale, NY 11736-5020. Discount est une marque déposée de Locations d'autos et camions Discount ltée.

RÉCOMPENSES ET PRIVILÈGES · RÉCOMPENSES ET PRIVILÈGES · RÉCOMPENSES ET PRIVILÈGES



GOODYEAR SERVICE AUTOMOBILE GARANTI

MONTRÉAL
9170, Sherbrooke est 352-2662
5750, Côte de Liesse 731-6471
2615, rue Ontario est 527-8364
5135, av. Papineau 527-9854
3950, Fleury est 328-2834
11, boul. De Maisonneuve est 849-8031

2125, boul. Cavendish 481-7771
VILLE STE-CATHERINE 5280, route 132 635-1869
AHUNTSIC 10220, boul. St-Laurent 381-2591
ST-LÉONARD 9255, boul. Lacordaire 325-3280
LAVAL-CHOMEDEY 1250, boul. Labelle 688-3575
LAVAL-PONT-VIAU 366, boul. des Laurentides 667-0210

LAVAL 580, boul. St-Martin Ouest 668-2400
TERREBONNE 1810 Chemin Gascon 492-0487
LAVAL 664-1844
VILLE LASALLE 1870, av. Dollard 363-0633
VERDUN 4000, av. Verdun 761-4568
LONGUEUIL 85, boul. Ste-Foy 679-5250
DOLLARD-DES-ORMEAUX 3614, Montee St-Jean 620-2341

WEST ISLAND 4910, chemin des Sources 684-9532
PIERREFONDS 16013, boul. Pierrefonds 620-1073
VILLE ST-LAURENT 1755, rue Grenet (face à Canadair) 748-0103
LA PRAIRIE 430, boul. Tachereau 659-1994
ST-EUSTACHE 220, 25ème Ave. 472-7506/7871

BOUCHERVILLE 680, de Montbrun 655-8531
ST-BRUNO 610, boul. Clairvue 461-0373
ROSEMERE 261, boul. Labelle 435-5713
VALLEYFIELD 3000, boul. Mgr. Langlois 377-3313
CHATEAUGUAY CENTR-O-PNEUS 104, boul. D'Anjou 691-3807

CENTRES COMMERCIAUX GOODYEAR
VILLE ST-LAURENT 7405, rue Verite 334-9312
VILLE D'ANJOU 8301, boul. Métropolitain 354-7444
LAVAL 580, boul. St-Martin Ouest 668-2400

J2152914

L'évènement cinéma maison

4 jours seulement débutant jeudi

Des démonstrations le jeudi, le vendredi et le samedi.

- Faites l'expérience du cinéma maison.
- Venez rencontrer les représentants de Yamaha, Mirage et Marantz.
- Le meilleur choix de systèmes de cinéma maison.
- Système complet à partir de 1 299 $.
- Magnétoscope haute-fidelité à partir de 379 $.
- Venez rencontrer Peter-Marier de Chom FM le samedi et le dimanche dans les succursales de Brossard et de la rue Sherbrooke.
- Tentez la chance de gagner un système de cinéma maison Marantz, une valeur de 6 900 $.
- Tout pour le cinéma maison est en solde.

Ouvert le dimanche

audio chèque

audio centre

Montreal: 5260, rue Sherbrooke Ouest (514) 482-4420
Brossard: 8080, boul. Taschereau Ouest (514) 466-1999
Laval: 1970, boul. Le Corbusier (514) 687-3627

FINANCEMENT DISPONIBLE

Université de Montréal
Faculté de médecine
Département de médecine du travail et d'hygiène du milieu

1er colloque de l'Université de Montréal sur l'environnement : analyse et intervention

Dates
Le 23 et le 24 novembre 1994
Lieu
École Polytechnique, salle C-631
Tarifs d'inscription
— Communauté scientifique de l'Université de Montréal : sans frais
— Étudiantes et étudiants en provenance d'autres universités : 25 $ (taxes incluses)
— Autres : 60 $ (taxes incluses)
Information
Micheline Desureault
Tél. : (514) 343-2280
(0486)

OTS : Dominique Bellatton-Giguère parmi les victimes

La police suisse déplore qu'on ait annoncé sa mort avant l'identification formelle

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le corps de la Franco-Canadienne identifié mardi par les enquêteurs de la police suisse est bien celui de Dominique Bellatton, ex-épouse du trésorier de l'Ordre du temple solaire (OTS) au Québec et chef de la division du soutien au siège social de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), Roger Giguère.

C'est Carlo Kuonen, agent d'information à la police du Valais, qui a confirmé la nouvelle.

M. Kuonen a déploré que la presse québécoise ait compté Dominique Bellatton-Giguère parmi les victimes avant son identification formelle par l'Institut de médecine légale du canton suisse.

« La mort de Dominique Bellatton n'a jamais été confirmée avant mardi par les enquêteurs. C'est grave de l'avoir donnée parmi les victimes avant d'être sûr à 100 p. cent », a dit l'agent Kuonen qui déplore aussi, qu'à partir de sources non officielles, les noms de Dominique Bellatton et Joël Egger aient été livrés comme suspects de l'assassinat à coups de couteau du couple Dutoit-Robinson et de leur bébé de trois mois, Emmanuel, le 30 septembre, à Morin Heights, au nord de Montréal.

« Il y a une famille autour de ces gens-là. A la police cantonale, nous avons vécu des choses dramatiques. Une maman qui téléphone, qui pleure et qui demande si tout cela est vrai », a soutenu M. Kuonen, qui ajoute qu'une loi en Suisse protège les victimes et interdit de dévoiler les noms.

« Nous donnons les noms pour les têtes de secte. Pour le reste, nous donnons la nationalité et le sexe. Ça s'arrête là. L'identité des victimes qui n'ont rien à voir avec la hiérarchie de la secte n'est dévoilée que si le juge d'instruction l'estime à propos », a précisé l'agent suisse.

Dominique Bellatton, 36 ans, a épousé Roger Giguère autour de 1986 et le couple aurait vécu sept ans et demi ensemble jusqu'à sa demande de divorce en 1992.

La SQ fera le point

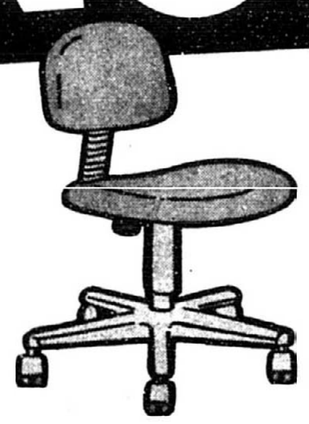
Par ailleurs, à la Sûreté du Québec à Montréal, l'agent Gérard Carrier a indiqué qu'une conférence de presse sera convoquée d'ici une dizaine de jours pour faire le point sur l'affaire de Morin Heights. « Il nous reste des analyses à recevoir, des ficelles à attacher », a dit l'agent qui n'a pas voulu dire si la SQ sera alors en mesure de confirmer l'identité des assassins.

À Berne, d'autre part, le consul canadien Pierre Ducharme a confirmé que les cinq corps non encore identifiés sont présumément ceux des cinq Québécois portés disparus depuis l'hécatombe du 5 octobre.

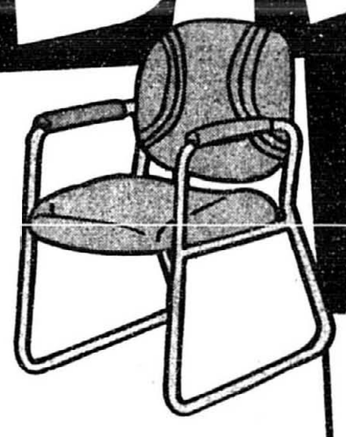
Ces personnes sont Jean-Pierre Vinet, ex-cadre d'Hydro-Québec, et sa compagne Pauline Lemonde, Martin Germain et sa femme Cécile Raymond, et une cinquième « mystérieuse » victime, une dénommée Carole Cadorette, dont le nom ne rappelle rien aux anciens membres de la secte consultés.

BUREAU EN GROS
Articles de bureau • Bas prix d'entrepôt

PLACE À NOS BAS PRIX!



CHAISE D'ÉTUDIANT
Base à 5 pieds. Roulettes à deux roues. Fabriquée au Canada.
Gris (18509)
Bordeaux (18510)
29,99



GLOBAL INDUSTRIES
FAUTEUIL
Monture tubulaire ronde, noire. Base traîneau. Siège et dossier recouverts.
Gris (17703)
Vert (18547)
89,99



FAUTEUIL EN CUIR À DOSSIER MI-HAUT
N° 19722
Il y a du confort, même dans le prix! Noir. En cuir/similicuir combinés.
149,99



GLOBAL INDUSTRIES
FAUTEUIL INCLINABLE À HAUT DOSSIER
N° 11461
À double coussin; recouvrement en tissu marine. Hauteur à réglage manuel. Base moulée par injection à 5 pieds.
179,99



STAR
BUREAU SEMI-MINISTRE
N° 10033
Tiroir standard, tiroir pour chemises à serrure. Gris.
45" lar. x 24"p. x 29"h.
149,99



STAR
BUREAU MINISTRE AU FINI ACAJOU
N° 15785
2 tiroirs standard (celui de droite à serrure); 2 tiroirs pour chemises.
72" lar. x 36"p. x 29"h. Bords en bois.
Tout assemblé.
439,99



STAR
BAHUT ASSORTI AU FINI ACAJOU
N° 15786
Tablette pour clavier, 2 tiroirs standard (celui de droite à serrure); 2 tiroirs pour chemises. 72"lar. x 20"p. x 29"h. Bords en bois. Tout assemblé.
439,99



TABLE DE BANQUET
60 x 30". Tablier de support et renforts de pied pleine largeur, robustes en acier. Bords en caoutchouc. Pieds en acier se pliant dans le tablier. 29" haut. Brun/noyer. N'exige aucun assemblage.
N°10007 60 x 30" 49,99
N°10008 72 x 30" 59,99
N°10009 96 x 30" 69,99



GLOBAL INDUSTRIES
CLASSEUR LATÉRAUX COMMERCIAUX
36"lar. x 18"p. x 54"h. 4 tiroirs.
Accepte chemises de format lettre ou légal, ainsi que des reliures à 3 anneaux. Enclenchement sécuritaire. Patins niveleurs réglables, serrure inclus. Garantie 20 ans limitée (Détails au magasin.)
Gris (10130)
Sand (10129)
Noir (10132)
449 $

LES STYLES ET COULEURS PEUVENT VARIER D'UN MAGASIN À L'AUTRE

LIVRAISON GRATUITE À L'ACHAT DE 50 $ OU PLUS (RÉGION DU MAGASIN SEULEMENT. DEMANDEZ-NOUS DES DÉTAILS)

BROSSARD	POINTE-CLAIRE	ST-LÉONARD	MONTRÉAL	LAVAL	ST-LAURENT	LASALLE
8555 BOUL. TASCHEREAU	365 BRUNSWICK (DERRIÈRE FAIRVIEW)	6800 JEAN-TALON EST	301 ST-ANTOINE OUEST (À L'ANGLE DE BLEURY)	3003 BOUL. LE CARREFOUR (CARREFOUR LAVAL)	3660 CÔTE-VERTU	7214 NEWMAN
COMMANDES PAR TÉLÉPHONE: (514) 445-2229 TÉLÉCOPIEUR: (514) 445-4228	COMMANDES PAR TÉLÉPHONE: (514) 694-0684 TÉLÉCOPIEUR: (514) 694-1849	COMMANDES PAR TÉLÉPHONE: (514) 251-5022 TÉLÉCOPIEUR: (514) 251-0588	COMMANDES PAR TÉLÉPHONE: (514) 875-2379 TÉLÉCOPIEUR: (514) 875-4342	COMMANDES PAR TÉLÉPHONE: (514) 682-9274 TÉLÉCOPIEUR: (514) 682-3144	COMMANDES PAR TÉLÉPHONE: (514) 338-1032 TÉLÉCOPIEUR: (514) 338-1695	COMMANDES PAR TÉLÉPHONE: (514) 364-0591 TÉLÉCOPIEUR: (514) 364-2722

HEURES D'OUVERTURE:
LUN. À VEN. 8h à 21h
SAMEDI 9h à 17h
DIMANCHE 11h à 17h
Les heures d'ouverture peuvent varier d'un magasin à l'autre.

BUREAU EN GROS MC Bureau en gros limitée. Les articles peuvent varier de ceux montrés.

De sa cellule, Fabrikant multiplie les procédures

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ L'ex-professeur Valery Fabrikant a déclenché des procédures judiciaires de toutes sortes depuis son incarcération au pénitencier de Donnacona.

Depuis le mois de septembre, il a fait tenir pas moins de neuf pré-enquêtes, qui ont toutes été vaines. Les deux premières ont été tenues les 20 et 24 septembre, tandis qu'au cours de la seule journée de mardi, cette semaine, le tribunal en a instruit sept.

Dans tous les cas, aucune dénonciation contre qui que ce soit n'a été autorisée par le juge.

La procédure de la pré-enquête sert à déterminer si une plainte peut être portée contre quelqu'un. Le juge entend alors la preuve que le plaignant aurait contre cette personne.

Celui qui est visé n'assiste d'ailleurs pas à la pré-enquête, qui se déroule à huis clos. Son déroulement et son objet demeurent secrets et personne n'y a accès. On n'en connaît que le résultat, c'est-à-dire l'émission d'une plainte le cas échéant.

Pour entendre les représentations de l'ex-professeur de l'université Concordia, cette semaine, il a fallu faire venir de Gaspé le juge Robert Lévesque, car la procédure devait se dérouler en anglais et aucun juge de Québec suffisamment bilingue n'était disponible.

Condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour le meurtre de quatre collègues, Fabrikant accumule les procédures depuis son arrivée au pénitencier de Donnacona.Il a entre autres intenté des poursuites contre le *Journal de Montréal* et *The Gazette*. En juillet, il en déposait une autre de 3 000 $ contre le ministère de la Justice, qu'il tient responsable de la disparition de certains de ses effets personnels.

L'Alberta en appellera d'un jugement controversé

Presse Canadienne
EDMONTON

■ L'Alberta en appellera d'une décision rendue la semaine dernière par la Cour du banc de la reine de la province qui a acquitté un individu d'une accusation de coups et blessures parce que le juge a estimé qu'il était trop ivre pour être tenu responsable de ses actes.Le ministre de la Justice de l'Alberta, Brian Evans, a indiqué hier que l'appel contestera le témoignage d'un expert auquel a eu recours la défense au procès de Carl Blair.

« La couronne a révisé la décision et en est venue à la conclusion qu'il existe de fortes possibilités que le juge ait erré en acceptant la preuve fournie par un des experts qui a commenté l'état de santé mentale de l'accusé », a expliqué M. Evans.

On invoquera peut-être d'autres facteurs pour se pourvoir en appel, y compris la défense basée sur l'état d'ivresse extrême telle que définie par la Cour suprême du Canada plus tôt cette année et à laquelle s'est référée un juge albertain pour rendre sa décision vendredi dernier.

Le juge J. H. Mackenzie a statué la semaine dernière que Blair n'était pas responsable de l'agression qu'il avait commise envers son épouse en 1993. Le magistrat soutient avoir basé sa décision en partie sur le verdict de septembre de la Cour suprême. Dans ce cas-là, la haute cour avait annulé la sentence prononcée contre un homme de 72 ans qui avait agressé sexuellement une handicapée et ordonné la tenue d'un nouveau procès. La Cour suprême a aussi donné des instructions aux juges, à savoir qu'il fallait permettre, exceptionnellement, qu'un individu présente la défense selon laquelle il était tellement ivre qu'il avait agi comme un somnambule qui n'est pas conscient de ses actes.

Les conflits impliquant les cols bleus ont toujours perturbé la vie de Montréal

SUZANNE COLPRON

■ Chaque fois que les cols bleus sont en conflit avec l'administration municipale, les rues sont subitement encombrées de déchets ; les biens publics sont détruits et la vie des cadres est menacée.

La manifestation d'hier dans le Vieux-Montréal n'avait rien de violente. Mais elle s'inscrit dans une longue série de moyens de pression utilisés par ce syndicat. Voici la liste des incidents relatés dans *La Presse* depuis 1991.

Octobre 1994 : Les cols bleus soulignent l'Action de Grâce en refusant de se présenter au travail. Cette grève du zèle est ponctuée de déversements de déchets dans les rues et d'actes de vandalisme contre des édifices publics. Quatre cols bleus sont accusés d'avoir endommagé des garages municipaux et la pépinière du Jardin botanique, à Terrebonne.

Septembre 1994 : Les cols bleus défient une ordonnance émise par le Conseil des services essentiels durant le week-end de la fête du Travail. Le débrayage s'accompagne d'épandage de déchets dans les rues de la ville et sur la montagne. Le 6 septembre, 24 cols bleus, dont le président Jean Lapierre, sont accusés d'outrage au tribunal.

Octobre 1993 : Le président Jean Lapierre est accusé d'avoir participé au saccage de l'hôtel de ville de Montréal le 13 septembre. Huit autres cols bleus sont arrêtés.

Septembre 1993 : En rogne contre l'application de la loi 102, des cols bleus défoncent trois portes de chêne argenté de l'hôtel de ville, armés de bâton de baseball. La Ville fait parvenir au syndicat une facture 25 000 $.

Juin 1993 : Six cols bleus sont accusés d'enlèvement, de séquestration et de voies de faits graves.

Janvier 1992 : Une bombe explose sous une camionnette stationnée devant la maison du président du Comité exécutif de la CUM. Une autre bombe saute dans une salle de bains du Complexe Desjardins, non loin des bureaux de la CUM. Des fenêtres d'édifices publics éclatent sous les balles.

Mai 1992 : Un incendie criminel cause des dommages de 50 000 $ à trois roulottes réservées aux employés d'une station d'épuration des eaux de la CUM.

Décembre 1991 : L'usine d'épuration des eaux usées de la CUM et les maisons de quatre cadres sont la cible d'actes de vandalisme.

Octobre 1991 : Deux cols bleus sont accusés d'avoir mis le feu à un enclos à rebuts et à un incinérateur municipal du Jardin botanique ; le système électronique de pesée des camions au dépotoir de l'ancienne carrière Miron est saboté ; une rétrocaveuse est repêchée dans le fleuve ; des portes du pavillon du Québec sont défoncées à coups de hache ; des clous sont dispersés sur le bouvelard Camilien-Houde ; huit limousines, mises à la disposition des invités au Sommet des grandes villes, sont rendues inutilisables.

Août 1991 : Recrudescence d'actes de vandalisme : terrain de golf saccagé à coups de pelle, vitres brisées, fenêtres de bureaux peinturées, vieux pneus incendiés, disparition de papiers d'enregistrement.

Juin 1991 : Les cols bleus paralysent pendant trois heures le centre-ville, à proximité de l'hôtel de ville, pour appuyer leurs revendications.

Avril 1991 : L'administration municipale relève une série d'incident : alerte à la bombe au centre Claude-Robillard, saccage d'installations au centre sportif Etienne-Démarteau, destruction de la voiture d'un cadre, lacération de pneus de véhicules de service et menaces contre des cadres.

Mars 1991 : La Ville recense 32 actes de vandalisme : des vitres d'édifices municipaux et d'arénas sont fracassées.

Enquête sur la gestion du dépotoir Miron?

ÉRIC CLÉMENT

■ La décision de décréter une enquête publique sur les méthodes de gestion du Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED) de l'ex-carrière Miron de Montréal est entre les mains du ministre de la Sécurité publique, M. Serge Ménard.

Le ministère dispose depuis plus de six mois du rapport de la section des fraudes de la police de la Communauté urbaine de Montréal, qui avait ouvert une enquête il y a un an, après que l'ancien ministre Claude Ryan eut été alerté par une prétendue mauvaise gestion du site appartenant à la Ville.

Un ingénieur de la carrière Miron, M. Kim-Giang Nguyen, avait écrit que des « méthodes illégales » se déroulaient sur son lieu de travail. Il avait aussi allégué une supposée négligence criminelle de certains fonctionnaires entourant la mort d'un employé sur le site en 1991.

La semaine dernière, le conseiller municipal de Vision Montréal, M. Pierre Gagnier, émettait un communiqué de presse critiquant l'administration Doré dans ce dossier, ne comprenant pas pourquoi le Secrétaire général de la Ville, M. Louis Roquet, ne donnait pas suite à la recommandation de la police de la CUM d'exiger une enquête publique.

Joint par *La Presse*, M. Roquet a expliqué que la lettre qu'il a reçue de la police, « la Ville ayant été avisée à titre de victime », est une copie de celle envoyée au ministre Ménard. Dans cette lettre, l'assistant-directeur du Service de police de la CUM, M. Pierre Cyr, indique, selon M. Roquet, que les résultats de l'enquête ne permettent pas que des accusations criminelles soient portées dans cette affaire.

M. Roquet a indiqué que la lettre et le rapport policier ne pouvaient être rendus publics que sur l'intervention du ministre, ce qui est peu probable, compte tenu que ces documents renferment les accusations de l'ingénieur Nguyen et que des poursuites n'ont pas été intentées contre qui que ce soit.

« C'est le ministre de la Sécurité publique qui peut décréter une enquête publique et lui seul », explique M. Louis Roquet. Mais le ministre n'a pas donné suite, hier, aux appels téléphoniques de *La Presse*.

Quant au devenir du surintendant du site Miron, M. Jacques Gagnon, sur lequel plane une radiation de trois mois de l'Ordre des ingénieurs, le Secrétaire général estime que M. Gagnon n'occupe pas des fonctions d'ingénieur sur le site mais de gestionnaire et qu'il n'y a pas lieu d'envisager son remplacement.

« Il a accompli un geste malheureux et incorrect mais c'est une question de déontologie, dit M. Roquet. S'il est radié temporairement, il ne signera plus de plans techniques. C'est tout. »

M. Roquet a rencontré l'ingénieur Nguyen en octobre et lui a assuré qu'il retrouverait un emploi « dans son domaine ».

L'ingénieur a avisé *La Presse* que cette rencontre avait déjà eu des résultats puisqu'il a « enfin » reçu un chèque de la Ville, hier, pour son salaire non versé du 15 mai au 15 août de cette année.

M. Nguyen, qui a été muté à l'usine de filtration d'Atwater, après avoir à plusieurs reprises décrié la gestion du CTED, n'a cependant pas l'intention « de rester tranquille » et souhaite plus que jamais qu'une enquête publique sur la gestion du CTED soit décidée par le ministre Ménard.

Les Brossardois satisfaits

■ Contrairement à ce qui était publié dans *La Presse* de mardi dernier, en page A4, un sondage réalisé en mai par la maison Crop révélait un taux de satisfaction (et non d'insatisfaction) de 91 p. cent parmi les Brossardois pour la qualité des services offerts par la municipalité.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser cette malencontreuse coquille.

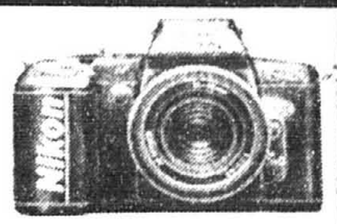
Le sondage indiquait également des taux de satisfaction de 82 p. cent à l'égard de l'administration du maire Paul Leduc et de 71 p. cent face au taux de taxation actuel.

Pensez PHOTO... Pensez LOZEAU!!!

NIKON F401X
avec objectif zoom 35-70 mm
- Autofocus ultra-rapide
- Flash intégré
- Retardateur

Incluant: sac Nikon, film Kodak, courroie, pile

639,99$





ENSEMBLE NIKON 300
- Ultra-compact et léger
- Objectif macro zoom 35-40 mm motorisé
- Mise au point et exposition automatiques
- Flash automatique ou position manuelle
- Réducteur de l'effet des yeux rouges

299,99$

CAMESCOPE SHARP VLE-36C
- Écran couleur 3 po avec haut-parleur incorporé
- Lecture instantanée avec son
- Enregistrement à angle variable de 370°
- Focale motorisée X8
- Mise au point automatique numérique



1 199,99$

Prix valides jusqu'au 10 nov. 1994.
*Les photos peuvent différer des produits vendus.

67e 1927-1994

« TOUT POUR LA PHOTO / VIDÉO »

L. L. LOZEAU LTÉE
6229, rue ST-HUBERT, Mtl H2S 2L9
Stationnement municipal à l'arrière
Tél. 274-6577
Fax 274-4221
1-800-363-3535

J2145007

BRAULT & MARTINEAU
le meilleur choix en électronique!
Bénéficiez des conseils de nos experts et de 34 ans d'expérience.

PAYEZ en AOÛT '95
AUCUN DÉPÔT, PAIEMENT, NI INTÉRÊT avant AOÛT 1995*

ZENITH
- Système audio de 15 watts avec compension spatial
- Panneau audio/vidéo arrière à 18 prises.

PLAN DE SERVICE D'ENTRETIEN DU FABRICANT

AFFICHAGE À L'ÉCRAN
46" STÉRÉO
SON AMBIOPHONIQUE

Service à domicile
Livraison gratuite

CHARGEUR 6 CD+1
KENWOOD CHAÎNE STÉRÉO
UD500
- Magnétocassette double
- 28 watts par canal

Service et livraison gratuits

VENTE DE DÉBARRAS DES PRODUITS KENWOOD
QUANTITÉS LIMITÉES

KENWOOD KRV 7050
RÉCEPTEUR AUDIO/VISUEL
399$
- 100 watts par canal

Service gratuit

CARROUSEL 5 CD
KENWOOD K5060
CHAÎNE AUDIO
- Magnétocassette double
- Enceintes acoustiques à 3 voies

Service et livraison gratuits
Base non incluse

CARROUSEL 5 CD
KENWOOD M28
CHAÎNE STÉRÉO
- 50 watts total
- Magnétocassette double
- Enceintes à 3 voies détachables

Service et livraison gratuits

KENWOOD KA 4040
AMPLIFICATEUR INTÉGRÉ
- Télécommande à 37 touches
- 60 watts par canal

Service gratuit

KENWOOD KXW 6060
DOUBLE PLATINE À CASSETTE
- Enregistrement sur une platine
- Dolby HX-Pro

Service gratuit

ZENITH MAGNÉTOSCOPE
Service gratuit
- Télécommande unifiée
- Programmation à l'écran
- Menu d'aide à l'écran

KENWOOD KD 291
TABLE TOURNANTE Service gratuit
- Retour automatique du bras
- 2 vitesses

KENWOOD KT 2030
SYNTONISATEUR
- 20 préréglages AM/FM
- Minuterie programmable
- Accord automatique

Service gratuit

Service gratuit
KENWOOD CS01
ENCEINTE POUR VOIE CENTRALE
- Conçue pour être employée avec Dolby Pro-Logic

J2112265

CENTRE DE LIQUIDATION
8600, Place Marien
(Sortie 85, Métropolitain est)
Tél.: 881-9400
Non-disponible au C.D.L.

LAVAL
1770, Boul. Des Laurentides
(Coin St-Martin)
Tél.: 667-3210

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3345, Boul. Des Sources
(Sortie 55, Transcanadienne)
Tél.: 685-3572

LASALLE
1130, Dollard
(Près du boul. de La Vérendrye)
Tél.: 364-6110

LONGUEUIL
3245, Chemin Chambly
(Coin Roberval)
Tél.: 679-1260

ST-LÉONARD
6875, Jean-Talon est
(Près des Grd. d'Anjou)
Tél.: 254-9455

BROSSARD
8220, Boul. Taschereau
(Coin Pellerin)
Tél.: 465-5544

POINTE-AUX-TREMBLES
12605, Sherbrooke est
(Près de Tricentenaire)
Tél.: 640-6446

HULL
217, Montcalm
(Coin St-Joseph)
Tél.: (819) 771-6611

ROCK FOREST
4275, Boul. Bourque
(Coin Grégoire)
Tél.: (819) 562-4242

HEURES D'OUVERTURE :
Lun.-Mer. 9h30 à 18h
Jeu.-Ven. 9h30 à 21h
Samedi 9h à 17h
Dimanche 11h à 17h

LIVRAISON GRATUITE! même le dimanche!

Quantité limitée sur certains items. Achat minimum requis de 500 $meubles/électroménagers et 300 $ électroniques. Ne payez que les taxes de vente. Sujet à l'approbation du crédit. *Aucun dépôt, paiement, ni intérêt si payé en entier le 12 août 1995.

PROCUREZ-VOUS LA CARTE BRAULT & MARTINEAU

J2112259

Michelangelo m'avait dit que c'était bon... Il avait raison.



ADESSO
Le charme et la raison de la fine cuisine italienne.
1909 Henri Bourassa E.
R.S.V.P.: 383-4603

AUCUN DÉPÔT avant AOÛT 95
AUCUN INTÉRÊT • AUCUN PAIEMENT MÊME SUR LES TAXES
Sur produits sélectionnés PACKARD BELL. Sujet à approbation du crédit

AVENTURE ELECTRONIQUE

SUPPORT TECHNIQUE INFORMATIQUE OFFERT À NOTRE CLIENTÈLE 1-800-310-9525

Packard Bell
RABAIS 250$
FAX-MODEM INTÉGRÉ
LOGICIELS INCLUS : MS-DOS • MS-WORKS 3.0 MS-WINDOWS et MS-ENTERTAINMENT
LEGEND 233 avec MONITEUR SUPER-VGA
• Processeur 80486SX-33MHz
• 4Mo mémoire (jusqu'à 36Mo)
• 340Mo hard disk à 12 ms
• Contrôleur vidéo Local bus intégré
• Résolution SVGA (512K)
• Lecteurs 3.5" & 5.25" HD
• Souris et Clavier inclus
1799.00
Rég.: 2049.00

CREATIVE RABAIS 100$
GAME BLASTER 16 CD
• Lecteur CD-ROM
• Carte de son 16-bit
• JEUX: SimCity 2000, Rebel Assault, Iron Helix, et beaucoup plus...
Rég.: 599.00
499.00

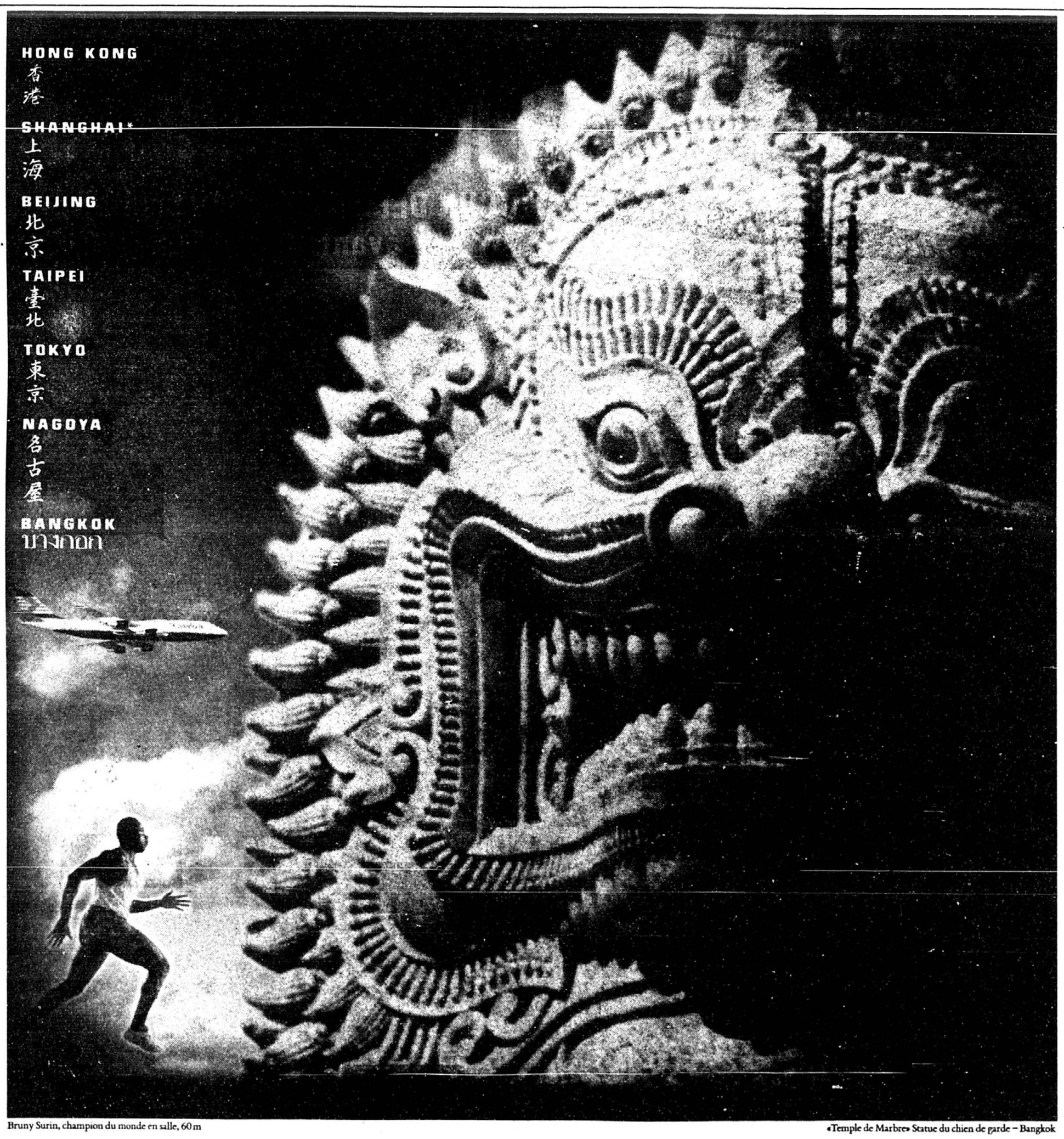
EPSON
STYLUS 800 PLUS
• 360 ppp
• Impression rapide
• Facile à utiliser
• Compact
339.00

Lotus 1-2-3
MISE À JOUR
LOTUS 1•2•3® RELEASE 5.0
• Tableur pour Windows
109.99

EN FRANÇAIS! UNE EXLUSIVITÉ AVENTURE
69.99

• LES PHOTOS PEUVENT DIFFÉRER DES MODÈLES EN VENTE: CERTAINS ARTICLES SONT OFFERTS EN QUANTITÉS LIMITÉES ET NON DISPONIBLES DANS TOUS NOS MAGASINS.

MONTRÉAL OUEST Boul. Brunswick à Fairview 630-6815
MONTRÉAL CENTRE Centre Décor Décarie 733-6900
ST-LÉONARD 4550 Métropolitain est 722-4550
RIVE-NORD Centre Décor 440 686-3956
RIVE-SUD 8100 boul. Taschereau 923-8100
PLACE DESORMEAUX Longueuil 923-9003
PLACE MONTRÉAL TRUST 1500 McGill College 282-0432
TROIS-RIVIÈRES Carrefour Trois-Rivières Ouest 691-4520
JOLIETTE Les Galeries Joliette 752-1255
SOREL Les Promenades de Sorel 746-4736



Bruny Surin, champion du monde en salle, 60 m

«Temple de Marbre» Statue du chien de garde – Bangkok

NOUS PASSONS SALUER NOS VOISINS D'ASIE 38 FOIS PAR SEMAINE.

Dans un monde où les barrières se lèvent, où les peuples se voisinent, Canadien explore les routes de l'Asie depuis déjà 45 ans et possède aujourd'hui une bonne longueur d'avance sur tous ses concurrents. Quand les affaires ou le plaisir vous appellent à l'une de nos sept destinations en Asie, appelez-nous d'abord. Nous connaissons très bien le voisinage.

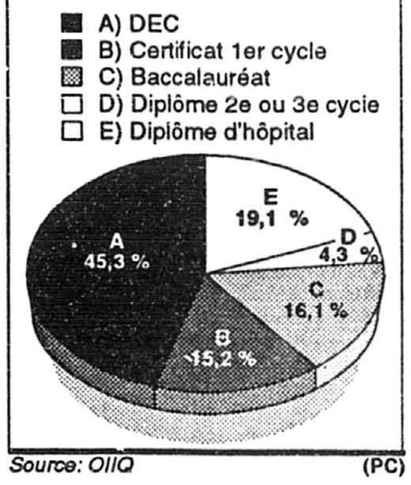
Canadien
LA VOLONTÉ D'ALLER ENCORE PLUS LOIN

* à compter du 30 octobre

Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International ltée.

Formation des infirmiers et infirmières du Québec





Source: OIIQ (PC)

L'Ordre des infirmières veut étendre son champ de pratique

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

■ L'Ordre des infirmières propose au gouvernement de reconnaître et d'étendre la pratique des infirmières cliniciennes, ces infirmières qui ont une formation universitaire et qui peuvent intervenir dans des cas d'urgence mineure.

Selon la présidente de l'Ordre, Mme Gyslaine Desrosiers, cette ouverture contribuerait à résoudre à la fois le problème d'accessibilité aux soins médicaux en région et celui de l'engorgement des salles d'urgence dans les hôpitaux.

Les infirmières cliniciennes ou praticiennes peuvent trier les malades à l'urgence, s'occuper des cas d'urgence mineure comme les otites chez l'enfant, les brûlures mineures ou les gastro-entérites. Lorsque la condition du malade est plus complexe, la clinicienne réfère le patient à un médecin.

Ces cliniciennes font également de la prévention, dispensent de l'information sur les soins néonataux, par exemple, ou sur l'autoexamen des seins.

Aux États-Unis, il existe déjà 50 000 *nurse practitioners*. Le gouvernement de l'Ontario a manifesté son intention de développer cette pratique. En Colombie-Britannique, le gouvernement finance des projets pilotes de cliniques infirmières. Le Manitoba veut développer un réseau de cliniques communautaires infirmières. Le Nouveau-Brunswick veut accroître l'accès direct aux soins infirmiers. Pourquoi le Québec tarde tant ? demande la présidente de l'OIIQ.

Une économie

Mme Desrosiers fait aussi valoir que ces cliniciennes peuvent représenter une économie pour les gouvernements. Le coût de la formation et de la rémunération de ces infirmières avec formation universitaire est moindre que celui des médecins. Une étude canadienne fait état d'économies potentielles de l'ordre de 10 à 15 pour cent pour l'ensemble des coûts des services médicaux.

L'Ordre des infirmières propose que ces cliniciennes soient établies dans les CLSC, mais pas exclusivement là. Les heures d'ouverture des CLSC devraient évidemment être prolongées, puisque l'objectif de cette mesure est d'accroître l'accès direct aux soins infirmiers.

Mme Desrosiers indique que 5000 infirmières travaillent déjà en CLSC et dans les centres de santé. Environ 3300, soit les deux tiers, ont une formation universitaire. En 1994, 65 851 infirmières sont membres de l'Ordre.

Médecins et ministre

Le projet de l'Ordre des infirmières se butera très probablement aux objections du Collège des médecins, anciennement la corporation. Mme Desrosiers s'attend « peut-être à certaines réticences ou certaines réserves » de leur part, mais entend bien communiquer avec la nouvelle direction du Collège des médecins pour discuter du projet.

Elle compte aussi en faire part au Dr Jean Rochon, le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux. Bien qu'il soit lui-même médecin, Mme Desrosiers fait valoir qu'il a jadis oeuvré à l'Organisation mondiale de la santé, qui a une orientation axée sur la santé communautaire.

« Les systèmes de santé sont à bout de souffle. Ce n'est pas une solution menaçante pour les médecins. Les médecins sont là pour rester », insiste-t-elle.

Guerre féroce entre les hôpitaux pour le statut universitaire

LILIANNE LACROIX

« Il faut trois hôpitaux universitaires pour adultes à Montréal. Alors qu'on en nomme trois au plus vite pour que cesse cette concurrence malsaine et stérile entre nos établissements. Qu'on puisse enfin travailler de façon positive ».

Directeur-général de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, M. André Ducharme souhaiterait vivement que son établissement soit coiffé du titre prestigieux d'hôpital universitaire mais il admet volontiers que l'important, pour la population, c'est qu'une décision globale soit prise le plus rapidement possible.

La chaise musicale

« Si le gouvernement se contente de nommer Notre-Dame en laissant les autres dans l'ignorance, la situation va tout simplement empirer. Il ne s'agit encore là que d'une possibilité et déjà, forte de cette quasi-certitude, Notre-Dame se livre à un maraudage important dans notre département d'orthopédie. »

Ce maraudage auprès des « stars médicales montréalaises » est devenu, depuis deux ans, l'une des activités principales des administrateurs d'établissements hospitaliers qui se livrent une guerre féroce pour la reconnaissance de leur statut universitaire. C'est le jeu de la chaise musicale systématisé entre Notre-Dame, Maisonneuve-Rosemont, Sacré-Coeur, Saint-Luc et l'Hôtel-Dieu et M. Ducharme ne cache pas s'y livrer activement.

« Tant que la décision n'est pas prise, c'est notre façon de lutter. Certains hôpitaux y gagnent en qualité, mais dans l'ensemble du réseau, ça ne change pas la qualité des services. On enlève les couvertures à l'un pour couvrir l'autre. Pour le public, c'est du pareil au même. C'est aussi inutile qu'improductif et ça ne cessera pas tant que la décision ne sera pas finale. »

A Saint-Luc, on ne croit guère à cette possibilité évoquée mardi de reconnaissance rapide et exclusive de Notre-Dame et de Sainte-Justine, ce qui laisserait du fait même les autres hôpitaux concernés, soit Saint-Luc, l'Hôtel-Dieu et Sacré-Coeur dans l'ignorance quant à leur avenir.

« Il existe dès maintenant une forte possibilité d'une solution qui serait globale et qui ferait consensus dans le cas des hôpitaux universitaires ». Directeur des communications à l'hôpital Saint-Luc, M. Jean-François Lamarche est assuré que la décision ne saurait tarder et qu'elle sera globale et non partielle : « Il nous faut prévoir la répartition des salles d'enseignement, des horaires. La réponse doit venir bientôt et pour tout le monde ».

Selon lui, la rationnalisation sur le plan des programmes proposée entre Maisonneuve-Rosemont et Saint-Luc ne pose pas de véritable problème : « Ce serait relativement facile à réaliser car il y a une belle complémentarité entre nos deux établissements. Les spécialités chirurgicales (anesthésie-réanimation, chirurgie vasculaire et thoracique mais aussi la médecine familiale et l'onco-radiologie) seraient destinées naturellement à Maisonneuve-Rosemont tandis que les spécialités comme l'obstétrique-gynécologie, la radiologie diagnostique, la médecine nucléaire et la médecine interne reviendraient plutôt à Saint-Luc.

Quel problème?

Alors, où est le problème, direz-vous ? Tant que l'enseignement se dispense en deux lieux physiques, il n'y en a pas... pour St-Luc. « Les discussions ont bloqué lorsqu'on a avancé la possibilité d'un campus », admet M. Lamarche. Il suffit de songer un peu à la géographie montréalaise pour savoir que ce campus trouverait sa place autour de Maisonneuve-Rosemont qui présente encore de l'espace disponible plutôt que dans le centre-ville où est situé l'hôpital Saint-Luc. Conscients comme les autres dirigeants d'hôpitaux qu'il existera un noyau d'hôpitaux universitaires autour desquels les autres institutions affiliées ne feront figure que de satellites, personne ne veut se retrouver dans ce rôle de second plan.

A Maisonneuve-Rosemont, M. Ducharme admet volontiers que ses services et ceux de Saint-Luc se complètent admirablement. Sa vision diffère toutefois sur un point majeur : « Si on veut vraiment aller dans le sens de l'amélioration, il faudrait concentrer les activités principales dans un seul établissement. Le malade avec une atteinte cardiaque a souvent aussi un problème pulmonaire ou d'autres complications. Le malade, on ne peut pas le décortiquer... »

Si le projet de regroupement Saint-Luc-Maisonneuve-Rosemont ne pose pas de problèmes théoriques, c'est différent dans la pratique : « On est loin l'un de l'autre et on ne dessert pas la même clientèle, poursuit M. Ducharme. Evidemment, on peut reconnaître le statu quo et éviter systématiquement de se dédoubler. Ce serait déjà un pas. Mais si on veut aller au-delà et éviter tout dédoublement tout en maximisant l'efficacité, il faut concentrer nos ressources ».

Pour bien manifester ses intentions d'occuper une place majeure, l'hôpital Sait-Luc, répondant à la demande de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a fait savoir qu'il pouvait recevoir le tiers des étudiants dès septembre 1995 et ce sans encourir de frais importants, tient-on à préciser.

« Nous en recevons déjà 125 et pourrions facilement sûrement grimper à 175 », rétorque M. Ducharme.

Le maire Doré

En pleine campagne électorale, le maire Jean Doré a tenu lui aussi à mettre son grain de sel dans le débat en venant à la rescousse de l'Hôtel-Dieu qui « doit demeurer un centre hyper-spécialisé, dit-il. On a tellement lutté pour cet hôpital qu'il n'est pas question de le laisser tomber à ce moment. »

Le fait qu'on refuse depuis des années de rééquiper l'institution fait toutefois craindre au maire de Montréal qu'il y ait anguille sous roche et que le gouvernement québécois ait tout simplement l'intention d'abandonner carrément l'Hôtel-Dieu.

Alors que le maire défendait l'Hôtel-Dieu, le directeur général intérimaire de l'établissement, M. Jacques Maynard, préférait rester coi : « J'ai comme principe de commenter les choses seulement quand elles deviennent formelles », déclarait-il. Quand on lui mentionnait que le fait d'être maintenue dans l'obscurité quant à son avenir ne pouvait manquer de poser des problèmes importants à son institution, ne serait-ce que sur le plan administratif, M. Maynard laissait échapper laconiquement : « De toutes façons, l'Hôtel-Dieu n'en est pas à sa première obscurité... »

Prudence au Ministère

Aucun commentaire n'a filtré non plus de l'hôpital Sacré-Coeur.

Au Ministère de M. Jean Rochon, on ne voulait surtout pas venir brouiller les cartes et la possibilité toujours présente d'un consensus entre les hôpitaux concernés : « Si on va dans le sens de la décentralisation et c'est ce qu'on souhaite, il n'est pas question pour nous d'arriver là-dedans avec nos gros sabots », déclarait M. Michel Martin, attaché de presse du ministre.

Selon M. Martin, le ministre se prononcera sur la question seulement après avoir reçu la recommandation de l'Université de Montréal qui fera suite, on l'espère du moins au ministère, à un consensus des institutions montréalaises.

L'Université doit présenter ses recommandations au ministre au plus tard le 1er décembre. La décision ministérielle suivra fin décembre, début janvier.

Ambulanciers condamnés à payer 6000$

YVES BOISVERT

Le syndicat des techniciens ambulanciers d'Urgences Santé (RETAQ-FAS-CSN) vient d'être condamné à payer 6000 $ à l'employeur pour avoir tardé à se conformer à l'injonction prononcée contre lui le 21 juillet 1994.

Le syndicat, plutôt que d'obéir à l'injonction lui interdisant de poursuivre ses moyens de pression, avait consulté ses diverses instances pendant cinq jours après l'injonction.

Finalement, le 27 juillet, le RETAQ, comme il le lui était ordonné, remettait à Urgences Santé les formulaires qui permettent à l'employeur de facturer les services et que le syndicat, par moyen de pression, retenait depuis le 5 mai 1994.

La juge Nicole Morneau, de la Cour supérieure, a condamné le RETAQ pour outrage au tribunal le 7 septembre. Dans un jugement rendu public hier, elle infligeait une amende de 6000 $.

La juge a considéré le fait que le RETAQ a été condamné pour outrage au tribunal en 1985 et 1991 pour ne pas s'être conformé à des ordonnances passées.

La juge Morneau ajoute que le syndicat ne semble pas avoir compris que le simple fait de consulter ses instances sur l'opportunité de respecter un ordre de la cour constitue une violation de cette ordonnance.

NOTRE-DAME
Où l'exigence est de tradition
PENSIONNAT / EXTERNAT · COURS SECONDAIRE · GARÇONS ET FILLES

125e EXAMENS D'ADMISSION 1995-1996

Le samedi 26 novembre 1994 pour les candidats à la 1re secondaire dont le nom de famille commence par une lettre allant de «A à K»

Le samedi 3 décembre 1994 pour les candidats à la 1re secondaire dont le nom de famille commence par une lettre allant de «L à Z»

Le samedi 10 décembre 1994 pour tous les candidats à la 1re secondaire seulement

Le samedi 21 janvier 1995 pour les candidats à la 1re et à la 2e secondaire seulement

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Les parents et les futurs élèves sont invités à une journée portes ouvertes pour voir le collège en activité

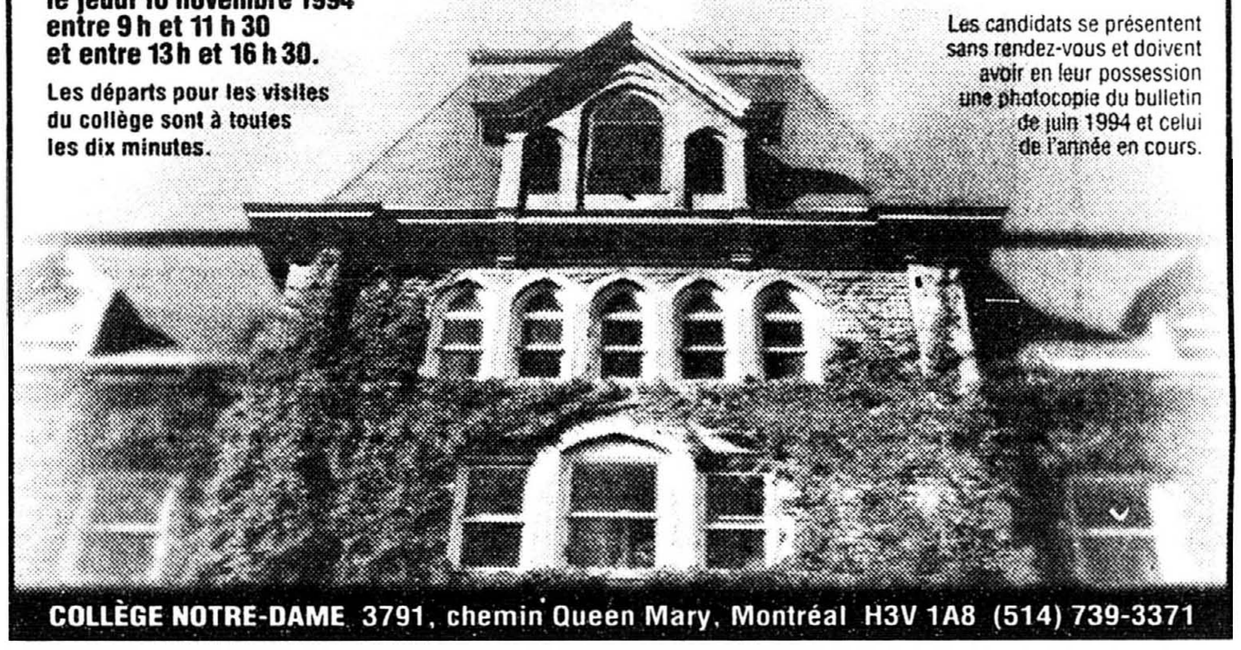
le jeudi 10 novembre 1994 entre 9 h et 11 h 30 et entre 13 h et 16 h 30.

Les départs pour les visites du collège sont à toutes les dix minutes.

N.B. Les candidats à la 3e, 4e et 5e secondaire doivent d'abord soumettre au Service des admissions les deux plus récents bulletins. La procédure sera ensuite communiquée.

Début des examens : 13 h 30 / Durée des examens : 3 heures / Frais : 35 $

Les candidats se présentent sans rendez-vous et doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de juin 1994 et celui de l'année en cours.



COLLÈGE NOTRE-DAME 3791, chemin Queen Mary, Montréal H3V 1A8 (514) 739-3371

VENTE DE PNEUS Speedy

Profitez dès aujourd'hui de la vente d'automne Speedy. Pour une période de temps limitée, nous offrons des pneus Michelin et BF Goodrich de première qualité à prix incroyable pour la plupart des voitures, camionnettes et fourgonnettes.



MOMENTA S/E
BFG Momenta 155/80/R13 39,95 $
Un pneu d'endurance véritable. Bande de roulement quatre saisons et traction fiable dans plusieurs situations de conduite.



LIFESAVER A/W
BFG Lifesaver 155/80/R13 49,95 $
Traction, tenue de route et durabilité améliorées dans toutes les conditions routières.



PNEU D'HIVER MICHELIN ALPIN
Michelin Alpin 155/80/R13 64,95 $
Un pneu d'hiver révolutionnaire offrant une traction supérieure pour la conduite en hiver.

(Autres dimensions disponibles. Visitez l'atelier le plus près de chez vous pour en savoir davantage)

La Promesse Speedy sur les pneus:
- Service complet sur les pneus
- Permutation gratuite de pneus tant que vous êtes propriétaire de votre véhicule
- Garantie prolongée contre les risques routiers
- Service minute
- Aucun paiement avant 90 jours (SAC)
- Service à travers le Canada
- Aucun rendez-vous nécessaire

BFGoodrich MICHELIN

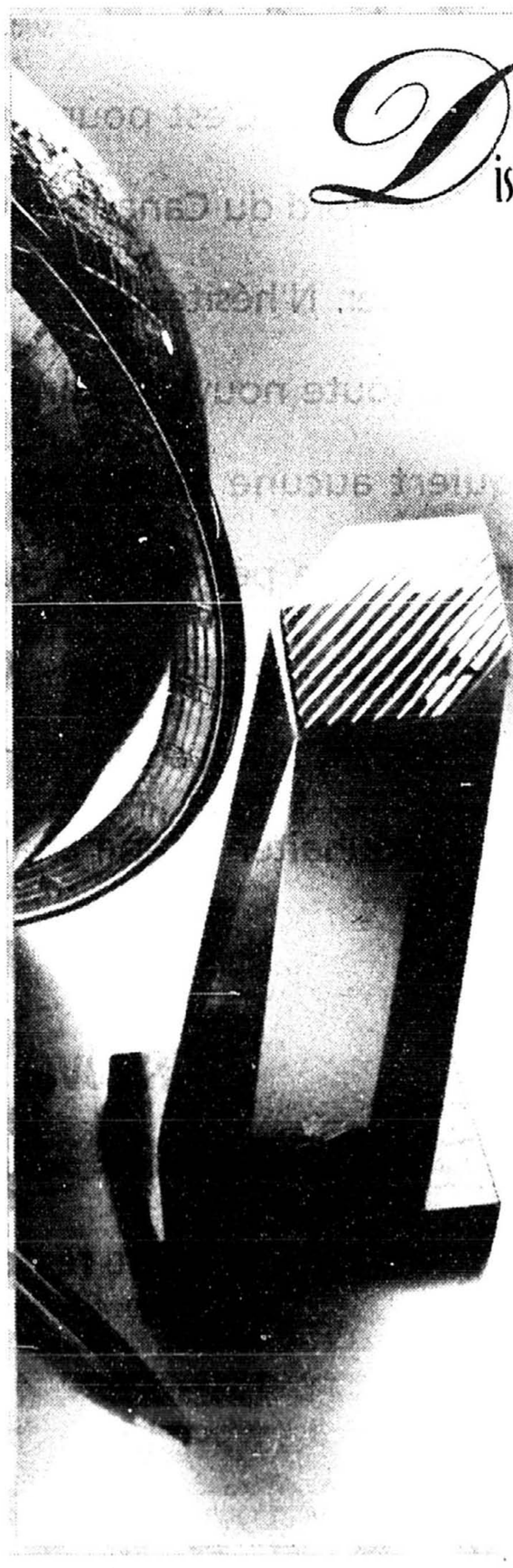
Appelez-nous pour voir!

50 % DE RABAIS SUR LES PLAQUETTEES ET SEGMENTS DE FREINS
Installés et garantis tant que vous êtes propriétaire de votre véhicule. Cette offre ne peut être combinée à d'autres offres ou escomptes.
Date d'expiration: 30 juin 1995
Code: 557
Silencieux Speedy Freins

Silencieux Speedy Freins

Laval
264, boul. Arthur Sauvé 472-6171
992, boul. Curé Labelle 686-7300
273, boul. Curé Labelle 437-0150
513, boul. des Laurentides 667-3602
Montréal
4763, avenue Papineau 526-2859
10245, rue Lajeunesse 389-6424
3055, rue Jean Talon est 725-6458
4055, rue Jean Talon ouest 731-7845
7130, boul. des Galeries d'Anjou 352-4150
9200, boul. Newman 363-1782
2200, boul. Marcel-Laurin 336-5456
5605, boul. des Grandes-Prairies 326-2911
6520, rue St-Jacques ouest 483-6580
3599, chemin St-Jean 626-9831
Rive sud de Montréal
2620, chemin Chambly 670-5340
3485, boul. Taschereau 676-0226
1130, avenue de l'Eglise 766-3591
Drummondville
187, boul. St-Joseph 477-5844

25 % DE RABAIS SUR LES SILENCIEUX
Silencieux garanti tant que vous êtes propriétaire de votre véhicule. Cette offre ne peut être combinée à d'autres offres ou escomptes.
Date d'expiration: 30 juin 1995
Code: 556
Silencieux Speedy Freins



Distinction pour l'excellence en affaires

BIOTHERMICA

Pour la percée réalisée dans la traitement des polluants atmosphériques industriels, l'Institut national de la qualité est heureux d'annoncer que BIOTHERMICA International s'est mérité le Prix Canada pour l'excellence en affaires de 1994, catégorie Innovation.

Le procédé d'oxydation régénérative BIOTOX traite les émissions gazeuses et les neutralise. Il n'engendre aucun déchet secondaire et est éminemment rentable puisqu'il récupère une partie de l'énergie thermique dégagée.

Le Prix Canada pour l'excellence en affaires est la distinction la plus prestigieuse et la plus convoitée par les entreprises canadiennes. Nous vous invitons à prendre de plus amples renseignements sur les lauréats et à partager la fierté que nous inspirent leurs contributions sur le plan local et national.

Prix Canada pour l'excellence en affaires 1994

RÉCIPIENDAIRES

Les récipiendaires du prix ont été choisis sous les auspices d'Industrie Canada et selon des critères très rigoureux. Ils ont tout lieu d'être considérés comme les «champions des champions».

DESIGN INDUSTRIEL
Fabrication Precision Inc
Lachine (Québec)

ENTREPRENEURSHIP
Louis Garneau, president, designer
Vêtements Louis Garneau inc
St.-Augustin-de-Desmaures (Quebec)

Daniel Pelletier, president
Groupe Pro plus inc
Granby (Québec)

INNOVATION
BIOTHERMICA International inc.
Montreal (Quebec)

OPTECH INCORPORATED
North York (Ontario)

INVENTION
INSTRUMAR Limited
St John's (Terre-Neuve)

MARKETING
Kindred Industries, Division of Emco Limited
Midland (Ontario)

Lee Valley Tools Ltd.
Ottawa (Ontario)

Vêtements Louis Garneau inc.
St-Augustin-de-Desmaures (Québec)

PETITE ENTREPRISE
A.G. Professional Haircare Products Ltd.
Burnaby (C.-B.)

Lotek Engineering Inc
Newmarket (Ontario)

Merak Projects Ltd
Calgary (Alberta)

National Quality Institute
Institut national de la qualité



Depuis l'arrivée de la Contour, les vendeurs d'affichettes « Auto à vendre » font des affaires d'or. C'est pourquoi, dans un souci constant de mieux servir son public, Ford du Canada vous offre gracieusement cette pratique affiche à découper. N'hésitez pas à vous en servir sur votre voiture après avoir essayé la toute nouvelle Contour équipée d'un moteur Duratec V6 qui ne requiert aucune mise au point avant 160 000 kilomètres, d'un système antipatinage permettant aux roues d'adhérer au maximum à la route, peu importe la vitesse et le temps, et de nombreux dispositifs de sécurité de 3 ans en avance sur les normes de l'industrie. Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter bonne chance dans la vente de votre véhicule.

LA NOUVELLE CONTOUR

Ford

Tout le reste est dépassé.

Pour tout renseignement : 1 800 561-FORD